

Le bimestriel interne des organisations de jeunesse
du Conseil de la Jeunesse Catholique

Belgique-België
P 407015
1040 Bruxelles 4
1/4167

CORRESPONDANCE

NUMÉRO
97



lesjeunes
causent
commune

Bimestriel • août - septembre 2006 • Bureau de dépôt: Bruxelles 4 • Editeur responsable: B. Many, 43 rue de la Charité, 1210 Bruxelles

- ▲ Elections communales : campagne du CJC
- ▲ Brochure pédagogique dans ce numéro!

CALENDRIER DU CJC 4

CJC EN MOUVEMENT 5

○ Une nouvelle année sociale commence	6
○ Les jeunes causent communes	6
○ Le Pacte associatif	7
○ Lettre ouverte à la Ministre de la Culture, de la Jeunesse et de l'Audiovisuel	7
○ Rapport annuel 2005 de L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse	9
○ Infos à relayer	10
○ Appels à projets	11
○ Revue de presse	
- Interview de Brice Many : Les jeunes, tous des « CRACS » !	13
- Mouvements de jeunesse : Quelle dimension chrétienne ?	15

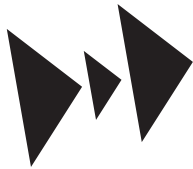
POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE 17

○ Réunion de la plate forme Jeunesse	18
○ CCOJ : reprise en douceur	18
- Petit retour en arrière	18
- Programme avant la négociation d'un nouveau décret	19
- Groupe de travail « politiques programmatiques »	19
○ FESJ-CESOC	20
- Accords du Non marchand 2006-2009	20
- Le décret emploi	20
○ BIJ : Appels aux candidatures	21
- Visite d'étude thématique au Québec	21
- Festival du cirque actuel en France	21
○ Revue de presse	22
- Loi sur le bénévolat : peut mieux faire	23
- L'accord pour les secteurs du non marchand est signé	24
- Le Pacte associatif : on en parle...	25
- Déductibilité des frais de garde : surenchère de Didier Reynders, critiques des associations	29
- Assouplissement des exigences comptables pour les petites asbl	31
- Des musées gratuits pour les écoliers et les jeunes	32
- Les programmes jeunesse de la Commission européenne sous utilisés ?	33



Septembre 2006		Octobre 2006		Novembre 2006	
vendredi	1				jeudi
Samedi	2				vendredi
dimanche	3	1			samedi
lundi	4	2			dimanche
mardi	5	3			lundi
mercredi	6	4	1		mardi
jeudi	7	5	2		mercredi
vendredi	8	6	3		jeudi
samedi	9	7	4	CCOJ (après-midi)	vendredi
dimanche	10	8	5		samedi
Lundi	11	9	6	CCOJ (après-midi)	dimanche
mardi	12	10	7	Bureau du CJEF	lundi
mercredi	13	11	8	Bureau du CJEF / Bureau du CJEF	mardi
jeudi	14	12	9	Journée de fin d'évaluation du décret OJ	mercredi
vendredi	15	13	10	CA Cessoc	jeudi
samedi	16	14	11		vendredi
dimanche	17	15	12	Congrès de J&S / AG du CIL	samedi
lundi	18	16	13	Congrès de J&S	dimanche
mardi	19	17	14		lundi
mercredi	20	18	15	CA et AG de la Cessoc	mardi
jeudi	21	19	16		mercredi
vendredi	22	20	17	Formation de permanents	jeudi
samedi	23	21	18	Formation de permanents	vendredi
Dimanche	24	22	19	Anniversaire de Gratte	samedi
lundi	25	23	20		dimanche
mardi	26	24	21	Bureau CJEF / Réunion mandataires CJC	lundi
mercredi	27	25	22		mardi
jeudi	28	26	23	AG du CJC	mercredi
vendredi	29	27	24	Mise au Vert du Bureau du CJEF	jeudi
samedi	30	28	25	Mise au Vert du Bureau du CJEF	vendredi
dimanche		29	26		samedi
lundi		30	27		Dimanche
Mardi		31	28		Lundi
Mercredi			29		Mardi
Jeudi			30		Mercredi
Vendredi					Jeudi

CJC EN MOUVEMENT



- Une nouvelle année sociale commence
- Les jeunes causent communes
- Le Pacte associatif
- Lettre ouverte à la Ministre de la Culture, de la Jeunesse et de l'Audiovisuel
- Rapport annuel 2005 de L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse

- Infos à relayer
- Appels à projets
- Revue de presse

- Interview de Brice Many : Les jeunes, tous des « CRACS » !
- Mouvements de jeunesse : Quelle dimension chrétienne ?

6

6

7

7

7

9

10

11

13

15



UNE NOUVELLE ANNÉE SOCIALE COMMENCE

Pas de nouvelles de l'Assemblée générale du CJC dans cette édition du Correspondance.

Pendant les mois de juillet et août, l'Assemblée générale du CJC prend ses quartiers de vacances : les délégué(e)s des mouvements sont occupés par l'organisation des plaines et camps de vacances. Pour beaucoup de gens, c'est la période des congés annuels mais aussi, celle de la préparation des projets d'année dans une période plus calme qui se prête mieux à la réflexion.

Pour débiter l'année sociale et culturelle en CJC, l'Assemblée générale se réunira le jeudi 28 septembre.

M.P.

LES JEUNES CAUSENT COMMUNES

Le 8 octobre prochain auront lieu les élections communales. A cette occasion, le Conseil de la Jeunesse Catholique et ses Organisations membres ont mis en place la campagne « Les jeunes causent commune ». Cette campagne est basée sur la construction de l'identité des jeunes dans les OJ, dans leur commune et dans leur rencontre avec d'autres.

À côté de l'école et de la famille, les Organisations de Jeunesse ont un rôle essentiel d'éducation. En mettant en place une dynamique participative et active, les OJ constituent des lieux d'apprentissage de la vie en groupe. En proposant des activités de qualité aux jeunes, les Organisations de Jeunesse sont des acteurs publics essentiels au cœur de la commune.

MA COMMUNE PARTENAIRE

La campagne poursuit deux objectifs :

- 1 - Rendre les jeunes acteurs face aux élections communales d'octobre 2006, en particulier sur les enjeux qui les concernent et faire en sorte que les groupes locaux soient reconnus et soutenus pour ce qu'ils font.
- 2 - Rendre les jeunes acteurs de la dimension interculturelle pour qu'ils reconnaissent l'autre comme différent d'eux et partenaire dans la construction d'une société solidaire. Les amener vers une construction positive de leur identité dans leur groupe, dans leur commune, dans leur rencontre avec d'autres.

DES OUTILS

UN CAHIER DE REVENDICATIONS

Ce document compile des revendications générales et des propositions concrètes concernant différents thèmes en lien avec le secteur de la jeunesse, son développement et ses préoccupations. Diffusé largement auprès des partis politiques et des mandataires locaux, le cahier de revendications du CJC a pour objectif d'alimenter les réflexions, tant des élus communaux qui veulent prendre position sur les problématiques liées aux jeunes et à leur intégration dans la société, que des jeunes, qu'ils soient membres de groupes locaux d'Organisations de Jeunesse ou non, qui veulent interpeller les élus locaux.

Par les actions qu'ils vivent au quotidien dans leur OJ, les jeunes vivent en CRACS : Citoyens Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires. Ils découvrent l'engagement volontaire et bénévole, la prise de responsabilités, la solidarité et l'ouverture à tous, la construction de projets et le développement d'un sens critique et d'une action responsable.

Dans cet esprit de participation active à la vie sociale, le lien entre les différentes entités communales et les OJ présentes sur le territoire de la commune est primordial. Une relation durable doit être initiée et entretenue avec celles-ci. Un espace de rencontres et d'échanges doit trouver sa place au sein des communes afin que la politique de jeunesse se construise avec les jeunes.

La brochure « Les jeunes causent commune » et le cahier de revendications seront envoyés début septembre aux jeunes des sections locales des Organisations membres du CJC. Ils sont également disponibles sur simple demande au Conseil de la Jeunesse Catholique.



UNE BROCHURE

Cet outil est destiné à tous les jeunes acteurs locaux. On y trouve des pistes d'actions concrètes pour créer des liens et construire des partenariats avec les différents acteurs communaux et le pouvoir politique. C'est aussi l'occasion de s'informer sur le fonctionnement d'une commune, ses élus, les organes de pouvoir et les services publics.

UN SITE INTERNET

Accessible à tous types de public, le site « Les jeunes causent commune » constitue la vitrine de la campagne d'année du CJC et associe les dimensions citoyenne et communale. Il propose à l'internaute des informations complètes et efficaces. Il reprend le contenu des outils décrits ci-dessus ainsi que d'autres documents d'information et propose leur téléchargement. Il met également en évidence des actions et projets mis en place par des groupes locaux d'Organisations de Jeunesse.

M.B.

Vous connaissez des projets locaux visant à créer des liens avec les acteurs communaux et le pouvoir politique ou à promouvoir la place des OJ au sein de la commune ? Contactez le CJC via le courriel info@jeunesetcommune.be ou via le site www.jeunesetcommune.be

Il est un outil idéal pour faire connaître aux politiques et au grand public les sections locales et leurs projets.

Ont pris part à cette consultation les quarante-cinq Comités supérieurs, Conseils consultatifs et Conseils sectoriels, les Conseils économiques et sociaux des Régions wallonne et bruxelloise, les partenaires sociaux interprofessionnels et vingt-sept associations considérées comme « représentatives » de la diversité du monde associatif.

Le comité de pilotage est composé de représentants de neuf ministres issus des entités politiques concernées, à savoir la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et le Communauté française.

Voir également à ce sujet l'article « Le Pacte associatif : on en parle » dans la rubrique Politique de Jeunesse et de Vie associative.

Le 31/07/2006, la presse relayait la démarche de la direction de la RTBF, proposant sa vision du contrat de gestion à la Ministre Fadila Laanan. Avec le RNC (Réseau des Non confédérés), une autre coordination d'OJ, nous avons également tenu à informer la Ministre de nos souhaits pour les futures programmations de la RTBF.

Cette lettre ouverte n'a pas été publiée dans la presse. La ministre, quant à elle, nous a poliment répondu qu'elle en tiendrait compte durant les négociations.

Cf. l'article 9 §3 bis du « Décret du 14 juillet 1997 portant statut de la Radio-Télévision belge de la Communauté française (RTBF) » qui prévoit que « Un an avant l'expiration du contrat de gestion, le Gouvernement sollicite l'avis du Conseil de la Communauté française sur les éléments constitutifs du prochain contrat de gestion. Dans les six mois, le Conseil

LE PACTE ASSOCIATIF

La première phase de consultation autour du pacte associatif s'est clôturée le lundi 10 juillet. Alors que la rentrée bat son plein, la cloche du second round va bientôt sonner. Après avoir publié le « Livre vert », le politique avait engagé, d'avril à juillet 2006, une large consultation.

Celle-ci s'était articulée d'une part autour d'un questionnaire relatif à l'opportunité d'un tel pacte, sa nature, sa forme et son contenu à remettre le 31 mai ; et d'autre part autour d'une invitation à venir exprimer oralement ses positions au Parlement de la Communauté française le 10 juillet.

Ceci étant terminé, le comité de pilotage lancera bientôt une seconde phase de consultation plus ciblée autour de thèmes particuliers choisis par lui mais encore inconnus. Cette consultations prendra la forme de tables rondes.

Fin 2006, les trois ministres présidents présenteront un premier projet de Pacte qui fera l'objet d'une concertation classique via les Conseils d'avis, le CESRW, le CESRB et les fédérations et groupements d'associations. Ce projet sera également débattu dans chacun des trois parlements.

M.B.

LETTRE OUVERTE A MADAME FADILA LAANAN, MINISTRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DE L'AUDIOVISUEL

Madame la Ministre,

En mai dernier, le Parlement de la Communauté française n'avait pas réussi à se mettre d'accord sur les recommandations qu'il doit légalement vous fournir en vue de l'élaboration du contrat de gestion de la RTBF.

Aujourd'hui, la direction de l'entreprise vous a transmis sa vision de celui-ci. Un gros travail de négociation vous attend pour que ce texte soit adopté par le Parlement de la Communauté française, d'ici au 11 octobre.

Vous avez déclaré que vous alimenteriez sans tabou votre réflexion, des nombreuses

de la Communauté française remet ses recommandations au Gouvernement. A l'expiration de ce délai, le Gouvernement peut entamer les négociations avec l'entreprise. »

Nos deux coordinations, RNC et CJC, représentent 26 Organisations de Jeunesse : Action Ciné Média Jeunes, Arc-En-Ciel, Coala, Conseil Jeunesse Développement, Empreintes, FCJMP, Fédération Nationale des Patros, Fédération Nationale des Patros Féminins, Fédération des Etudiants Francophones, Gîtes d'étapes du Centre Belge du tourisme des Jeunes, Gratte, Guides Catholiques de Belgique, Indications, Jeune Et Citoyen, Jeunes cdH, Jeunes CSC, Jeunes FDF, Jeunesse et Santé, Jeunesse Ouvrière Chrétienne, Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine, Quinoa, Service d'Information et d'Animation des Jeunes, Service Protestant de la Jeunesse, Union des Etudiants Juifs de Belgique, Volontariat d'Entraide et Amitié, Youth For Understanding.

positions extra-parlementaires, venues de téléspectateurs et de diverses associations. Nous vous prenons au mot!

Une des missions de la RTBF, inscrite dans le décret du 14 juillet 1997, est de s'adresser aux jeunes. En tant qu'Organisations de Jeunesse, représentant 200 000 jeunes en Communauté française, nous souhaitons que vous, Ministre de l'Audiovisuel mais aussi de la Jeunesse, y soyez particulièrement attentive.

Voici nos recommandations:

ON EST ENCORE JEUNE APRES 12 ANS

Jusqu'à présent, la RTBF semble restreindre la jeunesse à la tranche d'âge 0-12 ans. Ce qui est intitulé Jeunesse est quasi exclusivement attribué à un public d'enfants ou de pré-adolescents. En télévision, on retrouve par exemple des dessins animés, les « Niouzz », « C'est pas sorcier », Blabla, etc. Pourtant, les textes décrets concernant la Jeunesse en Communauté française indiquent 30 ou 35 ans comme âge maximal d'un « jeune ».

Implicite, nous savons que des émissions, telles que « D6bels » sont destinées à un public « jeune ». En radio, nous savons aussi que Pure FM vise cette cible. Mais ces exemples sont quantitativement minimes et lorsqu'on a entre 12 ans et 30 ans, on se sent quelque peu délaissé par les grilles de programme de la RTBF.

Nous trouvons important que la programmation de la RTBF différencie clairement les programmes à destination des jeunes de ceux visant les enfants et que les uns n'entrent pas dans la comptabilité des autres. Dans le prochain contrat de gestion, nous vous demandons qu'une programmation spécifiquement « Jeune » soit définie clairement et que toutes les tranches d'âge de la Jeunesse soient couvertes par les programmes de la RTBF.

LES JEUNES NE VEULENT PAS QUE DU DIVERTISSEMENT

De plus, la programmation spécifique à la tranche d'âge « jeune » ne peut se réduire à du divertissement qu'il soit musical ou fictionnel. Au même titre que les adultes, les jeunes doivent bénéficier d'une programmation comprenant bien plus d'information et de culture. Actuellement, la programmation implicitement « jeune » de la RTBF positionne le jeune uniquement en tant que consommateur de musique, de séries, de films, de sport, etc. On ne trouve ni débats contradictoires, ni émissions basées sur le modèle de l'éducation permanente.

La RTBF est un service public qui doit donner à tous ses publics des instruments pour développer leur citoyenneté. Madame la Ministre, vous le soulignez régulièrement « les émissions d'information doivent être de qualité, pluralistes et suscitant la réflexion ». Pour les jeunes aussi.

Le colloque organisé par « Quand les jeunes s'en mêlent » le 6 mai dernier ainsi que l'émission « Mise au Point » du lendemain illustrent ces propos. Les jeunes ont un avis et veulent agir pour faire évoluer la société. Cette initiative ne doit pas rester isolée. Il faut une politique audiovisuelle de Jeunesse globale et permanente. La RTBF doit proposer des émissions qui alimentent les réflexions et les actions des jeunes.

UNE MÉDIATISATION DES JEUNES, RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ

De plus en plus souvent, les jeunes ne sont présentés par les médias que comme une source potentielle de problèmes : absentéisme scolaire, grande ou petite délinquance, fugue, etc. Ce n'est qu'en ces occasions que, depuis quelques temps, on parle de cette partie importante de la population.

Pourtant, la majorité des jeunes se positionnent comme acteurs de la société. Les jeunes citoyens sont beaucoup plus nombreux que les jeunes « à problèmes » !

Visibiliser les actions et réflexions de tous ces jeunes qui s'engagent dans la société permettrait d'améliorer l'image globale des jeunes. Ce sera sans doute moins sensationnel qu'une émission sur les jeunes fugueurs ou délinquants mais ce sera beaucoup plus porteur ! Les projets de ces jeunes acteurs de la société méritent d'être connus et médiatisés. Dans cet esprit, l'émission « Quand les Jeunes s'en mêlent » et le colloque du 6 mai ne peuvent constituer des exceptions.

Madame la Ministre, tant de l'Audiovisuel que de la Jeunesse, nous comptons sur vous.

Les jeunes de la Communauté française doivent aussi bénéficier d'un service public de radio et télévision. Nous souhaitons une programmation spécifique, de qualité et représentative des jeunes citoyens de la Communauté française. Vous connaissez ces deux secteurs, nous espérons que vous penserez à vos deux casquettes durant ces négociations pour ce nouveau contrat de gestion.

Signataires de la lettre : Catherine Lemaître, Coordinatrice du Réseau des Non Confédérés et Brice Many, Secrétaire Général du Conseil de la Jeunesse Catholique.

RAPPORT ANNUEL 2005 DE L'OBSERVATOIRE DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE L'AIDE A LA JEUNESSE

Le rapport présente de manière succincte les activités de l'Observatoire selon un cheminement qui part de l'enfance, se poursuit par la jeunesse, enchaîne sur l'aide à la jeunesse et se termine par des dossiers transversaux.

Concernant le secteur jeunesse, épinglons l'évaluation du décret OJ qui est pilotée, entre autres, par l'OEJAJ et concernant laquelle vous êtes tenus régulièrement au courant dans la rubrique Politique de jeunesse et de Vie associative.

Parmi les initiatives de 2006, une recherche sur la participation des jeunes : l'Observatoire a entamé un relevé systématique des textes législatifs et réglementaires de la Communauté française qui organisent d'une manière ou d'une autre les formes d'implication des enfants et des jeunes dans les décisions qui affectent leur existence et l'existence de la communauté dans laquelle ils vivent. Parallèlement l'Observatoire mènera une enquête auprès d'un échantillon représentatif d'enfants et de jeunes de 10 à 18 ans sur leur expérience concrète de participation aux décisions qui les concernent.

Autre chantier neuf : l'évaluation du secteur des centres de jeunes, telle que le prévoit le décret. L'année 2006 sera consacrée à l'élaboration d'une proposition méthodologique d'évaluation et de sa discussion avec la CCMCJ – Commission Consultative des Maisons et Centres de Jeunes. Le processus d'évaluation proprement dit sera mené en janvier 2007.

M.P.

Outil d'information et de réflexion sur les matières touchant à l'enfance et à la jeunesse en Communauté française, l'OEJAJ livre annuellement un rapport sur ses réalisations et nouveaux chantiers.

Pour celles et ceux qui en souhaitent savoir plus, les travaux et productions de l'observatoire sont accessibles dans leur intégralité en ligne sur le site www.oejaj.cfwb.be

Régulièrement des organisations nous demandent de relayer leurs actions, offres de services, de formation ou leurs publications.

Week-end de formation proposé par le Centre de Formation Cardijn, le 21 et 22 octobre 2006 au Centre Marcel Hicter « La Marlagne » à Wépion (Namur).

Inscription pour le 9 octobre au Cefoc : Tél./Fax 081/23 15 22
Courriel : info@cefoc.be

Avec la participation de Pierre Verjans, politologue ULG ; Géraldine Thiry, économiste UCL ; Paul Marie Boulanger, Président de l'Institut de développement durable.

La brochure peut être obtenue gratuitement à la Cellule Publications du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, rue Ernest Blerot 1 à 1070 Bruxelles. Tél.02/233 42 14

Courriel : publi@meta.fgov.be Site : <http://www.meta.fgov.be>

Pour plus d'informations : www.resistances.be/guide00.html

Ce coffret est destiné à un large public, dont les enseignants et toutes les personnes responsables d'animations (catéchèse, pastorale). Il a été produit par le Service de l'audiovisuel et de l'électronique

INFORMATIONS A RELAYER

L'ÉCONOMIE EN QUESTION

Lorsque le gouvernement prépare son budget, tous (média, syndicats, patrons...) veulent entendre un chiffre : quelle sera la croissance prévue pour ce budget ? Pourquoi l'économie s'enfermerait-elle dans le « tout à la croissance » ? Et si elle osait se questionner et remettre en question ses dogmes, peut-être pourrait-elle rencontrer les besoins de la planète ? La croissance peut-elle être infinie sur une planète aux ressources limitées ? Et si, au lieu d'opter pour la croissance à l'infini, nous privilégions le développement ?

L'économie est avant tout une question de choix ! Au service de quel projet social et politique ? Avec quelle conception de l'être humain ?

Face à ces défis, il s'agit de prendre le temps de réfléchir, d'interroger notre responsabilité individuelle et collective par rapport aux générations futures et de questionner notre agir .

CLÉS POUR LE PREMIER EMPLOI

Pour augmenter ses chances de décrocher son premier emploi, mieux vaut bien s'y préparer ! Une fois les études terminées ou arrêtées, il faut s'inscrire comme demandeur d'emploi, s'inscrire à une mutualité, rechercher un emploi...

Toutes ces démarches, pas toujours simples, sont expliquées dans la brochure rééditée chaque année par le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale.

Qui dit recherche d'emploi, dit inévitablement rédaction d'un CV et de lettres de motivation.

Pour ceux qui rêvent d'être leur propre patron, un chapitre est consacré au travail indépendant. Les obligations administratives, les règles en matière de sécurité sociale, les conditions d'accès à la profession... tous ces points y sont repris.

Enfin, deux chapitres sont consacrés au travail en Europe et à l'étranger.

LE GUIDE DES RÉSISTANCES A L'EXTREME DROITE

Ouvrage didactique et militant, le guide trace l'historique de la montée de l'extrême droite en Belgique, dont les premiers véritables succès électoraux remontent à 1988. Dans un jeu de 21 questions-réponses, l'auteur, Manuel Abramowicz, explique comment fonctionne l'extrême droite et démonte ses discours en trompe-l'œil. Dans la seconde partie, le guide propose 14 pistes immédiates pour combattre l'extrême-droite, ses idées et son influence dans la société.

Aujourd'hui, l'ouvrage sert de référence à la majorité des associations démocratiques actives sur le terrain politique et social. De nombreux pédagogues et associations d'éducation permanente l'utilisent afin de sensibiliser leur public à la résistance contre les ennemis de la liberté.

L'ouvrage, paru fin 2005 aux éditions Labor, vient de recevoir le prix Condorcet-Aron pour la Démocratie dans la catégorie « meilleur livre francophone »

RELIGIONS ET SPIRITUALITÉS SUR DVD

Que sont le judaïsme, le protestantisme, le catholicisme, l'orthodoxie, l'islam, le bouddhisme, l'hindouisme, le chamanisme, la laïcité ? Comment les percevons-nous ?

Le coffret Religions et spiritualités dans le monde, édité par les Facultés Notre Dame de la Paix, veut aider à les faire connaître et à favoriser leur rencontre, dans un esprit d'ouverture et de bienveillance mutuelle.

Un premier DVD de 120 minutes propose, à travers des rencontres personnelles, d'aborder chacune d'elles en retraçant ses origines, en précisant ses croyances et en

détaillant ses rituels et pratiques.

Le second disque (60 minutes) traite de questions particulières qui font aujourd'hui débat, comme la place de la femme dans la religion catholique ou la pluralité dans l'islam.

Un livret pédagogique de huit pages fournit des pistes d'utilisation et des références pour approfondir la recherche.

L'ADMINISTRATION PROVISoire DE BIENS

L'Autre lieu a lancé sa nouvelle campagne d'information et de sensibilisation : « l'administration provisoire de biens : un polar polaire ». Par cette campagne, l'association veut attirer l'attention sur une loi qui concerne les personnes n'ayant plus la capacité de gérer financièrement leur quotidien. Afin d'expliquer cette loi, l'Autre « lieu » a réalisé une brochure qui explore la procédure de mise sous administration provisoire de biens. La brochure propose aussi des pistes alternatives et des relais dont la mission serait d'ouvrir la voie vers une responsabilisation mutuelle des acteurs sociaux et de faciliter le passage entre le monde de l'administrateur et le monde de l'administré.

CIRCULATION ROUTIERE ET DROGUES

L'alcool reste un grave problème de sécurité routière mais ses effets sont encore augmentés lorsqu'il est associé au cannabis ou à d'autres drogues. Ce phénomène a des effets catastrophiques, notamment parmi les jeunes : « tous les ans en Europe, 2000 jeunes se tuent le dimanche au petit matin dans des accidents, alors qu'ils rentrent de soirées ou de sorties nocturnes » a déclaré Joël Valmain, de l'unité Sécurité routière de la Commission européenne.

Afin de fournir des études comparatives et des statistiques à l'échelle européenne, le Groupe Pompidou et les services nationaux intéressés ont été invités à contribuer davantage à la collecte et à la diffusion de l'information.

Le nouveau programme « Druide » qui sera lancé cet automne par la Commission européenne devrait y contribuer. Il vise à optimiser les politiques destinées à empêcher les conducteurs de boire, prendre de la drogue ou d'user d'autres substances psychotropes, légales ou non. Il doit également permettre d'en apprendre davantage sur les effets de l'ensemble des substances psychotropes sur la conduite, d'encourager les études épidémiologiques, d'améliorer les techniques de contrôle et de dépistage et aussi d'évaluer les politiques de prévention et de répression.

APPELS A PROJETS

L'ACCESSIBILITÉ DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE

La Fondation P&V lance un appel à projets destiné aux associations de jeunesse, qu'elles soient ou non reconnues par décret. La particularité de cet appel à projets réside dans le fait que les critères de sélection des projets ont été définis, de manière autonome, par le Forum Jeunes de la Fondation P&V. Ce Forum est composé d'une trentaine de jeunes néerlandophones et francophones issus des quatre coins de la Belgique.

Voici ces critères de sélection :

- participation des jeunes à la gestion et au fonctionnement de l'organisation ;
- faisabilité du projet ;
- durabilité des résultats du projet ;
- évaluation par l'association candidate.

des Facultés, en collaboration avec les théologiens du Centre Interfaces, le centre interdisciplinaire de l'institution. Des compléments documentaires et pédagogiques seront proposés sur le site <http://www.fundp.ac.be/interfaces>

En vente en librairie ou aux Presses universitaires de Namur, T. 081/72 48 84.

L'autre « lieu » est une association sans but lucratif dont l'objet social est la Recherche-Action sur la Psychiatrie et les Alternatives (RAPA)

Pour obtenir la brochure et toute information à son sujet : Tél. 02/230.62.60 (Aurélie) ou aurelie.ehx@autreliu.be

Cinquante experts de toute l'Europe ont assisté, début juillet, au séminaire du Groupe Pompidou, organe chargé de la prévention en matière de toxicomanie au Conseil de l'Europe. Ils ont souligné le manque de tests fiables pour détecter l'usage de cannabis. Ils ont aussi relevé les grandes disparités entre les législations et les sanctions des différents pays européens.

Depuis 1995, la Fondation P&V entend lutter pour une société solidaire au sein de laquelle chaque jeune bénéficie d'une citoyenneté à part entière. Elle développe ses activités avec le soutien de P&V Assurances, société coopérative et une des pionnières de l'économie sociale en Belgique.

Vous pouvez télécharger le formulaire de candidature sur le site web : www.forumjeunesfondationpv.be ou le demander à la Fondation par téléphone 02/250.91.24 ou par fax 02/250.91.45.

Le dossier doit être adressé, en deux exemplaires et de préférence par envoi recommandé, à Véronique Philips, Coordinatrice Fondation P&V, Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles.

La Fondation lancera au premier semestre 2007 un second appel sera consacré aux relations intergénérationnelles. Les critères de sélection de ce second appel seront définis après les résultats du premier appel.

Pour plus d'informations, surfez sur www.kbs-frb.be.

Le budget total pour cet appel est de 400.000 euros pour les trois régions du pays.

De plus, la Fondation organisera une journée de rencontre et d'échanges pour tous les promoteurs de projet qui ont répondu à cet appel.

Un budget maximum de 300.000 euros est prévu pour soutenir les initiatives de qualité sélectionnées par le Forum Jeunes. Le projet sera lancé au plus tard en mars 2007. Les candidats peuvent solliciter entre 2.500 et 50.000 euros. Ce montant doit être intégralement investi dans le projet et doit être consacré à des frais de fonctionnement ou à des coûts d'investissements, frais de personnel exclus.

80 % de l'aide demandée sera pré-financée. Les 20 % restants seront versés fin 2007, après réception d'un rapport d'évaluation.

ECHÉANCE POUR L'ENVOI DU DOSSIER : LE VENDREDI 13 OCTOBRE 2006.

LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET LES RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES

Par cet appel, la Fondation Roi Baudouin veut soutenir des projets qui encouragent de meilleures relations entre les générations, basées sur la réciprocité, des projets qui contribuent à ce que les générations apprennent à mieux se connaître et à s'apprécier, des projets qui font appel aux potentialités des personnes âgées et qui leur permettent de garder un rôle social qui a le plus de sens possible.

POUR QUEL TYPE DE PROJETS?

La Fondation soutiendra des projets qui mettent en contact deux ou plusieurs générations. Elle veut appuyer des initiatives naissantes, mais aussi encourager des initiatives existantes, et mettre en avant des exemples qui peuvent en inspirer d'autres.

Seront pris en compte, entre autres, les projets tels que :

- Des seniors pensionnés, chef d'entreprise ou ayant une expérience de l'entreprise, conseillent de jeunes entrepreneurs ou accompagnent de jeunes travailleurs pour faciliter l'ancrage dans le monde du travail ;
- Un mouvement de jeunesse collecte des récits auprès de personnes âgées (par exemple sur les petites anecdotes de leur enfance), et leur présente une pièce de théâtre qu'il a réalisée à partir de ces récits ;

QUI PEUT INTRODUIRE UN PROJET?

Entre autres, les associations ou institutions actives dans les secteurs socio-culturel, jeunesse, santé, intégration sociale, culture et loisirs, formation, insertion professionnelle... ;

Les organisations professionnelles, les syndicats, les mutuelles, les fédérations d'ainés, les coordinations de jeunesse...

LE DOSSIER DE CANDIDATURE DOIT ÊTRE INTRODUIT AVANT LE 30/09/2006

QU'OFFRE LA FONDATION?

La Fondation accordera aux projets sélectionnés par un jury indépendant un soutien financier allant de 1.250 euros à 10.000 euros. Le jury peut décider d'accorder un montant inférieur à celui demandé dans le dossier de candidature.

Les jeunes, tous des "CRACS" !

Elu⁽¹⁾ secrétaire Général (fonction de direction), Brice Many a dû présenter un programme qui a été débattu par l'Assemblée des Organisations de Jeunesse membres. Son rôle : le pilotage et la coordination du CJC⁽²⁾ et de l'ensemble de ses actions.



Illustration du CJC

Direct Jeunes : *Quel est votre rôle au sein du CJC ?*

Brice Many : Concrètement, de défendre les idées et projets des O.J.⁽³⁾ auprès du monde politique et institutionnel.

Mais aussi, d'informer, d'expliquer, de développer la compréhension et l'esprit critique des jeunes membres de toutes nos associations à travers nos revues, notre site Internet ou notre newsletter. Et d'organiser des réunions fréquentes pour réfléchir ensemble sur ce qui se passe dans la société et agir en fonction de cela, collectivement.

D.J. : *Pourquoi le CJC considère-t-il les jeunes comme des CRACS⁽⁴⁾ ?*

B.M. : Nous avons confiance en les jeunes. Tous les jours, ils s'engagent dans des organisations pour les autres et pour des causes qu'ils trouvent justes ; ils exploitent le potentiel qu'ils ont. Les jeunes sont des CRACS :

- des CITOYENS : ils participent à vie en société, aux décisions et à leur mise en œuvre. Ils s'investissent comme animateurs, volontaires, délégués de classe, ou en prenant d'autres engagements.
- RESPONSABLES : les jeunes sont aptes à prendre des responsabilités pour eux-mêmes et pour d'autres ce qui va développer chez eux des qua-

lités et des compétences qui leur serviront toute la vie et dont les autres vont profiter.

- ACTIFS : ils bougent, agissent pour des projets auxquels ils croient. Par l'action se développent le plaisir d'être ensemble et l'envie de réaliser d'autres choses, d'agir sur le monde.
- CRITIQUES : notre volonté ? Que les jeunes s'aident, apprennent à ouvrir les yeux sur le monde et son fonctionnement pour agir et faire bouger les choses. D'où l'importance de développer un esprit critique et cela doit se faire avec les autres.
- SOLIDAIRES : nous proposons des projets où les jeunes bougent et prennent des responsabilités pour d'autres jeunes. On a besoin des autres pour bouger, se bouger, agir. Et donc, pour agir ensemble, il faut aussi être disponible pour l'autre, être solidaire dans les moments faciles et difficiles. La solidarité est fondamentale.

D.J. : *Que propose le CJC pour former les jeunes à cette citoyenneté ? Des exemples ?*

B.M. : Parmi ces nombreuses propositions (projets de ses organisations membres), quelques exemples :

- devenir membre d'un mouvement de jeunesse ;
- devenir critique littéraire avec "Indications" ;
- bloguer sur les blogs avec d'autres jeunes (www.blogomag.net).

Il y a aussi des exemples autour de situations liées à l'emploi des jeunes, de projets qui travaillent l'identité, l'aide à d'autres personnes dans des hôpitaux, la prise de responsabilité comme délégué de classe, des temps de loisirs avec des personnes handicapées. Il y a autant d'exemples qu'il y a d'organisations au CJC et même plus.

Dans des domaines différents (l'école, l'emploi, les cliniques, la lecture, la photographie, l'animation, la santé, etc.), les jeunes s'engagent les uns par rapport aux autres, de façon volontaire. Ils prennent des responsabilités et confrontent leurs idées. Ils sont dans l'action et dans une dynamique de solidarité autour des projets.

D.J. : *En quoi considérez-vous la participation démocratique des jeunes plus importante ?*

B.M. : La participation démocratique est hyper importante : elle est vécue directement dans les O.J., proposée aux jeunes à toutes les étapes de tous les projets. Nous défendons l'idée d'une politique de jeunesse par et pour les jeunes. Les Organisations de

Jeunesse doivent pouvoir donner leur avis sur tout ce qui va concerner les jeunes et ces avis doivent être écoutés, pris en compte.

A un niveau plus global, il s'agit bien de développer une société démocratique, une société où tout le monde a sa place y compris les jeunes dans la construction de celle-ci.

D.J. : *Comment relayez-vous les préoccupations de vos membres auprès du monde politique ?*

B.M. : Nous sommes présents dans tous les lieux dits consultatifs pour rassembler les organisations comme le CJC et parler avec le monde politique. Nous y débattons avec les autres représentants et, avec nos points d'accord et de désaccord, nous essayons de transmettre au monde politique des propositions unanimes.

Nous avons aussi des contacts directs avec le monde politique : parlementaires, attachés parlementaires, Ministres et leur Cabinet, partis. Par courrier, par mail, par des rencontres, des coups de téléphone.

Tous les moyens de communication sont utilisés mais surtout, ce qui compte, c'est que le monde politique nous connaisse, sache ce que nous faisons et représentons. Cela demande beaucoup de continuité dans notre travail.

D.J. : *En vue des prochaines élections, quelles campagnes ou revendications plébiscitez-vous particulièrement ?*

B.M. : Nous avons réalisé et lancé un grand projet : une campagne « Les jeunes causent commune ». Nous avons rédigé un cahier de revendications pour mettre les jeunes et les O.J. au centre des élections communales.



Brice Many

Nous voulons :

- une vraie politique de jeunesse dans chaque commune, un échevin de la jeunesse et des dynamiques qui permettent aux jeunes de participer à la politique de jeunesse de la commune, de donner leur avis et de participer à la mise en œuvre des décisions.
- des relations durables entre les O.J. et les communes, qu'elles puissent compter les

unes sur les autres. Avoir des Organisations de Jeunesse sur un territoire apporte du « capital social », elles ont besoin d'être soutenues par des moyens financiers, du matériel, des aides aux transports, aux travaux, de l'espace dans les publications pour présenter leurs activités, etc.

En septembre, la campagne battra son plein. Des jeunes vont s'investir et demander des choses aux candidats, à partir de leur réalité et du cahier de revendications. Un site internet mis en ligne fin août relatera tout cela (www.jeunesetcommune.be).

D.J. : *A votre avis, quels éléments exploiter davantage pour permettre à chacun de vivre pleinement sa citoyenneté ?*

B.M. : Il faut avoir confiance, oser prendre des risques, être capable de calculer les risques qu'on prend et puis foncer, s'engager tout près de soi dans des projets qu'on aime et avec d'autres.

Brice Many

Mis en forme par Ingrid Kaus

(1) Montre l'importance de la dimension de choix démocratique au sein du CJC

(2) Conseil de la Jeunesse Catholique

(3) Organisations de Jeunesse

(4) Citoyens Responsables Actifs Critiques et Solidaires



Le CJC, engagé pour et par les jeunes

Coordinateur de quinze Organisations de Jeunesse, il relaie les préoccupations de ses membres au niveau de la société en général et envers le monde politique. De plus, il les représente au sein de lieux institutionnels ou plus informels.

Un de ses secteurs d'activités, le service. Le CJC propose :

- un versant pédagogique : production d'outils utiles aux activités mêmes des O.J., formations pour les cadres, édition de dossiers thématiques et analyses critiques de l'actualité,...
- la gestion d'asbl : services administratifs, financiers et logistiques aux O.J.

Parmi les sept valeurs prônées par le CJC, on retrouve notamment :

- l'encouragement à l'engagement volontaire et bénévole,
- le déclenchement et le développement de la responsabilité,
- l'élaboration d'une politique par et pour les jeunes.

Avec plus de 40 ans d'expérience, le CJC se présente comme un espace de rencontre, de dialogue et de solidarité pour les représentants des O.J.

Plus d'infos ? Surfez sur www.cjc.be.

MOUVEMENTS DE JEUNESSE

Quelle dimension chrétienne ?

Les mouvements de jeunesse gardent la cote, mais leur visage a changé: le rapport avec les paroisses est devenu beaucoup plus ténu et le rôle des aumôniers n'est plus le même. C'est ce que le vicaire épiscopal Baudouin Charpentier écrit en substance dans son éditorial du récent numéro de "Direct Jeunes".

À l'orée des vacances, le mensuel du service diocésain des jeunes de Liège est en effet consacré aux mouvements de jeunesse. Et dans sa réflexion, Jean Lievens, prêtre du diocèse et aumônier fédéral pour la Fédération Catholique des Scouts, s'est voulu...direct: "Ne nous voilons pas la face: dans pas mal de cas, mouvements de jeunesse et communauté chrétienne sont désormais des mondes séparés. Par conséquent, les responsables pastoraux oscillent entre fatalisme, reproches et culpabilité." Et si les mouvements de jeunesse ne sont pas indifférents à l'animation spirituelle (rencontres et outils en témoignent), l'aumônier fédéral fait un constat: "Sur le terrain, l'impression de vacuité prévaut".

■ En pays de mission

Pourquoi donc? L'abbé Lievens épingle quelques raisons. Ainsi la mobilité des animateurs et des familles rend plus faible et plus fragile le sentiment d'appartenance à une communauté locale: "On se voit moins; on célèbre peu ensemble". Autres explications: la fonction de trait d'union jadis jouée par le clergé s'affaiblit, le langage de l'Église est



D.R.

jugé inadapté, les jeunes n'ont pas vécu de telles animations et ils ne sont donc pas demandeurs d'emblée, on manque d'adultes formés et décidés à oser une proposition...

Comment réagir? "Inutile de se rendre malheureux en fixant des objectifs inaccessibles" dit l'abbé Lievens: les jeunes sont comme la plupart des gens, ils ne voient pas en quoi cette Église pourrait être nourrissante. Et puis il est fini le temps où "Le public docile se satisfaisait d'une messe où l'on chante Raymond Fau": pour l'aumônier, "C'est l'animateur spirituel qui met le pied sur le territoire des jeunes, et non l'inverse". Et si les jeunes recherchent peu le contact avec la communauté chrétienne, on peut les comprendre, dit-il: ce sont les responsables de communautés qui doivent maintenir à tout prix une "culture du contact attentionné".

■ Qui veut s'engager?

Le prêtre répète que les différents mouvements de jeunesse ne sont pas inactifs en ce domaine: "Le souci du développement spirituel du jeune est réaffirmé avec une vigueur qui n'existait pas nécessairement voici vingt ans". Et les outils d'animation spirituelle sont largement disponibles. Ainsi la revue mentionne, entre autres, le site www.les Scouts.be qui propose des pistes dans sa rubrique "Sens et Foi", et notamment le montage vidéo-dias des Scouts "Ils sont fous ces anim's". Le Patro dispose d'un fichier et d'une malle ACRS (Animation Chrétienne de Recherche et de Sens) avec jeux, activités diverses, célébrations, textes, dessins... Les Guides ont leur brochure "Chemins de sens et de foi". Le service diocésain des jeunes de Liège a édité un recueil de 100 fiches techniques d'animation à la foi.

En finale, l'abbé Lievens veut élargir le débat: "Beaucoup d'animateurs éveillent leurs jeunes au sens du service, du respect d'autrui, du dialogue et même à l'intériorité et à la contemplation." Et rien ne sert de se poser la question de savoir s'il faut une animation spirituelle dans les mouvements de jeunesse, mais plutôt se demander: "Dans un contexte où l'Évangile est une proposition parmi d'autres, souhaitons-nous vraiment la maintenir vivace, et qui est prêt à s'y engager?"

H. W.

Ne pas enterrer la question...

L'abbé Lievens propose que son article puisse servir de base d'échange entre responsables pastoraux, en guise de premier pas pour construire une dynamique positive. Il renvoie également au schéma de rencontre Paroisses-Mouvements de Jeunesse: l'outil a été édité par le CJC, et le service diocésain des jeunes peut aider à mettre sur pied une rencontre de ce type, qui dure environ 2h30.

"Direct Jeunes" est publié chaque mois par le Service Diocésain des Jeunes. On peut contacter la rédaction au 127 rue des Bruyères à 4000 Liège, Tél et Fax 04/229.79.37, courriel crjc@crjc.be, site <http://www.crjc.be>

POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE



- Réunion de la plate forme Jeunesse 18
- CCOJ : reprise en douceur 18
 - Petit retour en arrière 18
 - Programme avant la négociation d'un nouveau décret 19
 - Groupe de travail « politiques programmatiques » 19
- FESQJ-CESSOC 20
 - Accords du Non marchand 2006-2009 20
 - Le décret emploi 20
- BIJ : Appels aux candidatures 21
 - Visite d'étude thématique au Québec 21
 - Festival du cirque actuel en France 21
- Revue de presse 22
 - Loi sur le bénévolat : peut mieux faire 22
 - L'accord pour les secteurs du non marchand est signé 23
 - Le Pacte associatif : on en parle... 24
 - Déductibilité des frais de garde : surenchère de Didier Reynders, critiques des associations 25
- Assouplissement des exigences comptables pour les petites asbl 29
- Des musées gratuits pour les écoliers et les jeunes 31
- Les programmes jeunesse de la Commission européenne sous utilisés ? 32



Durant l'été une carte blanche signée collectivement a été rédigée mais elle n'a pas été relayée dans la presse.

CJEF : RÉUNION DE LA PLATE FORME JEUNESSE

En juin, dans la foulée des réactions à la mort violente de Joe Van Holsbeeck, les ministres Fonck et Laanan avaient organisé une consultation des acteurs des secteurs Jeunesse (OJ, CJ/MJ (Centres et Maisons de Jeunes) et Aide à la Jeunesse. Quelques semaines plus tard, certains avaient souhaité réactiver le contact entre nous pour parler d'une seule voix sur les politiques de jeunesse. Une première réunion s'est tenue le 3 juillet après-midi. Les objectifs suivants ont été définis :

- Exprimer une parole politique commune ;
- Influencer sur les politiques de jeunesse pour les rendre plus cohérentes (aujourd'hui, on constate qu'elles sont morcelées) ;
- Sortir des logiques sécuritaires.

Des pistes d'action avaient également été dégagées:

- Rédiger un texte commun en vue de publier une carte blanche dans la presse ;
- Etre partenaires dans le cadre du mémorandum du CJEF pour les élections communales ;
- Réaliser des actions médiatiques pour donner une image positive des jeunes.

Fin août, cette plate-forme « Jeunesse » s'est à nouveau réunie. L'idée d'un événement pour valoriser la place des jeunes, médiatiser une image positive des jeunes et revendiquer des politiques de la jeunesse constructives et cohérentes continue à cheminer. Le groupe planche sur son organisation.

E.M.

La CCOJ a été mise en place, suite au vote, en mai 2004, d'une modification du décret du 20 juin 1980 portant sur la reconnaissance et l'attribution de subsides aux OJ. Elle a siégé pour la première fois le 10 novembre 2005.

CCOJ : REPRISE EN DOUCEUR

La CCOJ est dorénavant l'organe consultatif chargé de travailler sur les enjeux liés à la reconnaissance et au fonctionnement des organisations de jeunesse. Elle est également l'interlocuteur de la Ministre pour négocier et réformer le décret du 20 juin 1980.

Réunie ce lundi 4 septembre, la CCOJ sortait de la torpeur de l'été et a tenu une réunion essentiellement informative. Evaluation du décret : programme pour la fin d'un processus.

PETIT RETOUR EN ARRIERE

L'évaluation du décret OJ est un engagement du Gouvernement pris dans la déclaration de Politique Communautaire. Il s'agit d'évaluer le décret qui reconnaît et soutient les Organisations de Jeunesse et qui, pour rappel, n'a jamais été appliqué par la Communauté Française. Cette non application est la cause principale du sous financement du secteur depuis 25 ans.

Avant de réformer le décret, une évaluation est donc organisée. La formule choisie est une formule en cinq groupes, des panels composés de personnes issues des Organisations de Jeunesse mais aussi des représentants (beaucoup moins nombreux) de l'administration du service jeunesse et des services d'inspection de la culture. L'évaluation est confiée à deux services de l'administration de la Communauté Française : les Observatoires des politiques culturelles et de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.



Jusqu'ici les cinq panels constitués ont tenu à peu près quatre réunions chacun, même si à l'heure où vous lirez ces lignes, ce sont six réunions qui se seront déroulées. Nous notons que chacun des panels comptent entre trois et quatre personnes issues d'organisations de jeunesse du CJC. Le travail dans les panels est diversement apprécié et nous ne manquerons pas d'en évaluer finement le contenu au terme du processus d'évaluation.

PROGRAMME AVANT LA NÉGOCIATION D'UN NOUVEAU DÉCRET

Une fois l'évaluation terminée, les conclusions en seront transmises à la CCOJ comme à la Ministre de la Jeunesse. Notre organe d'avis du secteur, la CCOJ devra alors composer un groupe de négociation qui devra tout à la fois se mettre d'accord entre organisations de jeunesse et avec la Ministre de la Jeunesse sur le contenu du nouveau décret reconnaissant les Organisations de Jeunesse.

Avant que ne commence la négociation, les choses se dérouleront dans l'ordre suivant :

Fin octobre, une synthèse des travaux de tous les panels sera rédigée.

Le 8 novembre, une journée de clôture du travail d'évaluation sera organisée, elle réunira les différents panels au complet pour valider la synthèse de leur travail.

Ensuite, le comité de pilotage de l'évaluation se réunira et apportera ou non sa validation du processus, c'est-à-dire qu'il confirmera que le processus qui s'est déroulé est bien celui qui a été prévu au départ.

A ce moment, les rapports seront transmis à la CCOJ et à la Ministre de la Jeunesse ce qui marquera la fin du processus d'évaluation

Peut-on vraiment parler d'évaluation ?

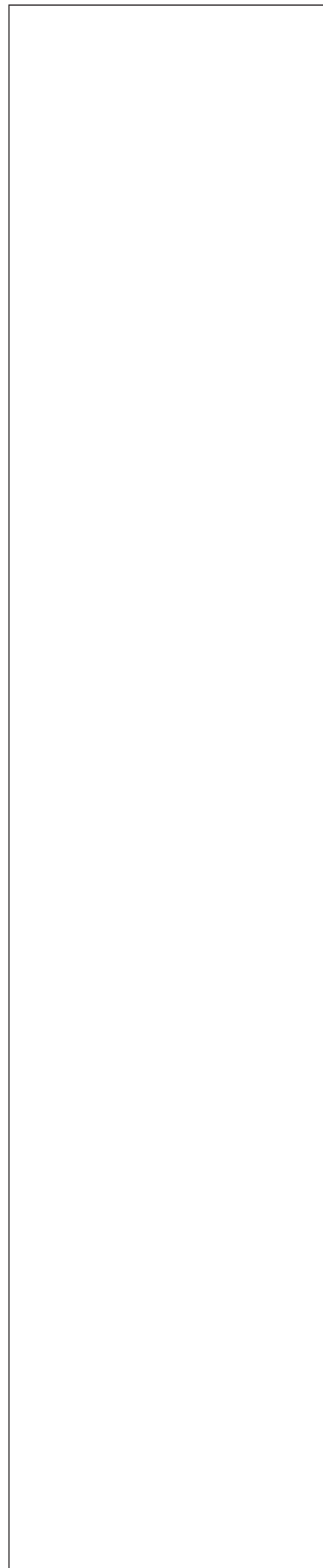
A ce stade-ci, il est encore trop tôt pour tirer le bilan définitif du processus. Evaluer un décret et le confronter à la réalité de ce que font les OJ est un exercice difficile. Il nous a toujours semblé, au niveau du CJC, que ce pari ne pourrait être gagné qu'en trouvant des mots communs pour parler des choses, de ce qui se vit. Cette première étape n'est pas encore acquise dans certains panels et c'est de cette construction d'une compréhension commune que dépend principalement le succès de la démarche.

Un bilan définitif devra être tiré au terme du processus. Il ne pourra être ni tout blanc, ni tout noir. Nous chercherons à refléter au plus près ce qu'auront vécu les membres de nos OJ présents dans les panels.

GROUPE DE TRAVAIL « POLITIQUES PROGRAMMATIQUES »

Après la réunion de la CCOJ du mois de juin, un groupe de travail a été constitué pour préparer un avis à destination de la Ministre de la Jeunesse. Cette dernière a en effet présenté un projet de circulaire – un circulaire est un texte de loi qui régit des matières sous la compétence de la Ministre, ce texte est moins fort qu'un décret, il ne doit pas être approuvé au Parlement et porte donc la seule responsabilité de la Ministre – appelée « circulaire pour les politiques programmatiques ». Il s'agit dans ce projet de fusionner les différentes formules par lesquelles les Organisations de Jeunesse pouvaient avoir accès à des subsides ponctuels pour l'un ou l'autre projet. Les règles sont modifiées et la Ministre présente dans son projet l'idée de permettre des parcours pour faire évoluer les projets et le soutien financier dont ils bénéficient. Le principe du parcours est que l'on pourrait rentrer un dossier pour un premier projet et ensuite, faire évoluer ce projet et le faire soutenir, chaque fois qu'il se répèterait. Le projet traverserait donc un parcours et serait soutenu financièrement à chaque étape du parcours.

Tel que le projet existe aujourd'hui, il ne nous satisfait pas du tout. En effet, il ne tient pas compte de la réalité des organisations du CJC. Les personnes concernées par la mise en œuvre de projets avec d'autres jeunes, les animateurs de la JOC, des Patros, des Guides, de Volontariat d'Entraide et Amitié, de Gratte, du SIAJ, de la JEC, d'Indications,... auront très peu accès à ces subventions pour leur projet. Les raisons





La FESJ est une structure fédérative regroupant les Organisations de Jeunesse, les Fédérations de Centres de jeunes et des asbl actives dans le champ de l'accueil de l'enfance. La FESJ organise la représentation de ces associations dans leur dimension d'employeur au sein de la CESSOC (Confédération des Employeurs du Secteur Social) vis-à-vis du monde politique et des syndicats.

Le Non Marchand, ce sont deux grands secteurs de travail en Communauté Française. D'une part, le secteur socio-sanitaire dans lequel on retrouve les travailleurs de l'Aide à la jeunesse mais aussi des accueillantes d'enfants ou des infirmières à domicile. D'autre part, le secteur socio-culturel qui regroupe entre autres, les travailleurs des Organisations de Jeunesse, des Centres culturels ou des Télévisions locales.

principales sont les critères d'accès et les démarches administratives. Ces deux aspects ne correspondent pas à notre réalité. Nous souhaitons donc que la Ministre modifie cette circulaire et nous travaillons avec d'autres organisations au sein d'un groupe de travail de la CCOJ pour remettre à la Ministre un avis précis et complet comprenant des recommandations pour modifier la circulaire. Le travail de ce groupe nous a occupé deux matinées. La Ministre a marqué son accord pour que nous travaillions de la sorte. Elle a souhaité que son attachée de Cabinet pour les matières de Jeunesse participe à une réunion pour nous présenter le projet. Nous espérons que cette participation permettra de la part de la Ministre une ouverture réelle et entraînera des modifications substantielles de ce projet de circulaire.

B.M.

FESJ-CESSOC

ACCORDS DU NON MARCHAND 2006-2009

En 2000, suite à un long combat social qui a associé les employeurs et les travailleurs des secteurs non-marchand, les représentants de ces deux parties, les fédérations d'employeurs et les syndicats, ont signé avec le Gouvernement ce qu'on appelle les accords du Non Marchand.

Ces accords poursuivent deux objectifs :

Augmenter l'attractivité des métiers du non-marchand, ce qui signifie augmenter le salaire que reçoivent les travailleurs ;

Augmenter la mobilité des travailleurs entre les secteurs, ce qui signifie concrètement la volonté que les salaires des travailleurs soient proches voire identiques entre tous les secteurs de travail du non-marchand.

Jusque là, les travailleurs de ces secteurs étaient payés sans tenir compte des secteurs voisins, même pour un travail identique. Depuis 2000, la volonté est d'augmenter les salaires et de les rendre similaires pour les fonctions similaires.

Les subsides de la Communauté Française doivent permettre d'augmenter ces salaires. Ces augmentations doivent se faire en comparaison à une grille de salaires, appelées grille barémique. Aujourd'hui, après 6 ans, les subsides de la Communauté Française ont permis d'augmenter les salaires de 9 %. Sur une grille qui prévoit des salaires à 100 %, les travailleurs sont passés de salaires à 75 % à des salaires à 84 %.

Les premiers accords du Non-marchand portaient sur la période allant de 2000 à 2005.

En juin 2006, les mêmes partenaires : fédérations d'employeurs, syndicats et Gouvernement de la Communauté Française ont signé un nouvel accord couvrant la période de 2006 à 2009. L'objectif annoncé est de porter les salaires à au moins 93,25 % de la grille de salaires évoquée ci-dessus.

LE DÉCRET EMPLOI

Pour organiser la répartition des subsides, le Parlement de la Communauté Française va devoir voter un décret. Avant cela, il sera discuté et négocié au Gouvernement bien sûr, mais aussi au niveau des fédérations d'employeurs et de leur représentant : la Cessoc tout comme entre le Gouvernement, la Cessoc et les syndicats.

Nous ferons en sorte de représenter au mieux les intérêts des OJ du CJC et de leurs travailleurs car nous voulons des travailleurs compétents, reconnus à leur juste valeur et motivés. Nous vous tiendrons informés dans nos prochains numéros de Correspondance.

B.M.



BIJ : APPELS AUX CANDIDATURES

Ensemble avec son homologue flamand, le Jint, et son homologue germanophone, le Jugendbüro, le BIJ forme l'Agence nationale belge pour le programme Jeunesse de l'Union européenne.

VISITE D'ÉTUDE THÉMATIQUE AU QUÉBEC

Elle aura lieu du 28 octobre au 6 novembre prochain et portera sur le thème de la réinsertion socio-professionnelle pour les jeunes.

Les participants auront entre 18 et 35 ans, ils doivent être résidents en Communauté française et être impliqués dans ce secteur.

Les frais de transports internationaux, de séjour et de programme des participants CFB sélectionnés sont pris en charge par le BIJ et les organisateurs.

Date limite de dépôt des candidatures : 20 septembre 06

Des questions : contactez Fabien Mangin (02 227 52 84 ou fabien.mangin@cfwb.be)

FESTIVAL DU CIRQUE ACTUEL EN FRANCE

Il se déroulera à Auch, du 27 octobre au 4 novembre prochain.

Les participants auront entre 18 et 30 ans ; ils doivent résider en Communauté française et être impliqués dans ce secteur.

Les frais de transports internationaux, de séjour et de programme des participants CFB sélectionnés sont pris en charge par le BIJ et les organisateurs.

Date limite de dépôt des candidatures: 15 septembre 06

Le Bureau International de Jeunesse (BIJ) a été mis en place par le Commissariat Général aux Relations Internationales (CGRI) et la Direction Générale de la Culture pour gérer les programmes d'échange de jeunes de la Communauté française de Belgique.

Infos et formulaire: www.lebij.be
(rubrique ACTUALITES)

Infos et formulaire: www.lebij.be
(rubrique ACTUALITES)
Des questions: contactez Fabien Mangin (02 227 52 84 ou fabien.mangin@cfwb.be).

- La loi sur les travailleurs volontaires est "un bon texte", selon la Plate-forme francophone du volontariat.
- Mais des questions restent posées notamment en matière de droit du travail.
- Les étrangers accèdent trop difficilement au bénévolat.

Depuis le 1^{er} août, les bénévoles disposent enfin d'un cadre légal. La loi sur les travailleurs volontaires organise un régime de responsabilité, prévoit des obligations d'information et d'assurance, réglemente l'octroi (tousjours facultatif) d'indemnités, facilite l'accès au bénévolat pour les chômeurs et les prépensionnés, etc.

Pour la Plate-forme francophone du volontariat (PFV), qui regroupe 23 grandes associations, socialistes et chrétiennes, l'enseignement libre ou encore la Croix-Rouge de Belgique, ce nouveau cadre légal est une bonne chose. "Nous sommes satisfaits qu'une loi reconnaisse l'engagement gratuit et libre des volontaires (terme que la loi utilise pour désigner les bénévoles, NdR)", dit Vincent Gengler, le président de la PFV. "Auparavant, il n'y avait rien. Désormais, on dispose d'un texte, certes perfectible mais c'est un bon début. Et puis, de nos jours, s'engager gratuite-



■ Les bénévoles d'un mouvement de jeunesse sont-ils soumis au droit du travail ? A cet égard, la loi est floue.

ment au profit d'autrui est prescrite en vigueur voici dix jours et... qui sera déjà modifiée sous peu. "Un texte modificatif a été adopté au Parlement et n'attend plus que sa publication au Moniteur belge pour entrer en vigueur", explique Vincent Gengler.

Après modification, quel sera le contenu de la loi ? Tout d'abord, il y aura une obligation d'information. Une organisation qui recourt à des bénévoles devra les informer de son statut ju-

ridique, des assurances qu'elle a contractées, de l'indemnisation si elle opte pour un remboursement de frais (ce qui n'est pas le cas de figure le plus fréquent) et du secret professionnel auquel ils sont tenus le cas échéant.

Améliorer la loi

Il y a aussi une obligation d'assurance pour les associations qui ont au moins un employé. "On attend toujours l'arrêt royal du cabinet Veruighen", signale Vincent Gengler. Selon la nouvelle

mouture de la loi, cette obligation n'entrera en vigueur que le 1^{er} janvier 2007. "Si une organisation a déjà une assurance, il faut qu'elle prévoit une possibilité de renégociation à cette date", souligne Vincent Gengler.

Au point de vue du droit du travail, la loi restera finalement muette, "ce qui ne veut pas dire que le droit du travail ne s'applique pas", estime Vincent Gengler. "En principe, en cas de lien de subordination, rémunération ou pas, le droit du travail s'applique. Or, il serait absurde que, par exemple, un contrôle de l'hygiène au travail dans un mouvement de jeunesse lors d'un camp d'été conduise à sanctionner l'organisation qui recourt à de jeunes bénévoles !" Sur ce point, la loi devrait donc être plus claire, selon la PFV.

Autre amélioration possible : l'accès des étrangers au bénévolat en Belgique. "Le texte prévoit qu'un arrêté royal doit les exempter des lourdes formalités prévues par la loi sur l'occupation des travailleurs étrangers. Mais comme l'arrêté n'existe pas encore, cette loi s'applique, ce qui les exclut quasiment à coup sûr du bénévolat", déplore Vincent Gengler.

Il manque aussi plusieurs autres arrêtés royaux pour que le cadre légal du volontariat soit complet. Le gouvernement a du pain sur la planche.

Ph. G.

► Plate-forme francophone du volontariat, 28, Boulevard de l'Abattoir, 1000 Bruxelles.
► E-mail admin.pfv@hotmail.com

Loi sur le bénévolat: peut mieux faire

"Globalement content du texte"

► Brice Many, secrétaire général du "Conseil de la jeunesse catholique" (CJC), attend les arrêtés d'application.

Le CJC est une coordination de quinze organisations de jeunesse, dont l'action concerne plus de 100.000 jeunes par an. Le travail volontaire est au cœur de son action. Ainsi, dans le seul sous-ensemble des "Mouvements de jeunesse", ce sont près de 20.000 jeunes animateurs qui travaillent de façon bénévole et ce, de 500 à 600 heures par an en moyenne.

"Globalement, on est content du texte, la loi cadre un certain nombre de choses, notamment en matière de responsabilité", explique Brice Many. Des précisions que le CJC attendait depuis un certain temps: "Nous avons toujours voulu que la responsabilité soit portée par l'organisation et qu'elle ne puisse pas être retournée vers le bénévole; il ne doit pas y avoir de responsabilité en cascade."

Brice Many note également l'aspect positif de la nouvelle obligation d'information "beaucoup plus respectueuse et pratique pour les jeunes volontaires".

En revanche, le secrétaire général du CJC entend rester attentif aux arrêtés royaux censés venir préciser les zones d'ombre. Parmi celles-ci, la question des indemnités. "Il faudra notamment surveiller l'intervention de certains organismes privés, je pense, par exemple, aux compagnies d'assurance", précise Brice Many. "Il ne faudrait pas qu'elles commencent à démarcher auprès des bénévoles, ou encore à utiliser, dans leur publicité, la loi comme un argument commercial." Si un danger potentiel peut venir des privés, le rôle des organismes publics préoccupe également le secrétaire général du CJC. Par exemple, les contrôles de l'ONSS (Office national de sécurité sociale) sur les versements de cotisations sociales éventuellement dues n'ont pas encore de contours précis. Bruce Many espère que "les arrêtés clarifieront l'intervention des fonctionnaires".

A.A. (st.)

"Le texte reste assez flou"

► Carine Delrée, juriste à l'AISF, regrette que tous les bénévoles soient versés dans une seule catégorie.

L'AISF est l'Association des fédérations sportives belges francophones. Elle compte 68 fédérations membres. Le sport est largement concerné par le travail bénévole; le fonctionnement des clubs repose en majeure partie sur le travail volontaire.

Pour Carine Delrée, "la loi va apporter un certain nombre de changements mais elle reste assez floue, et les arrêtés d'exécution tardent". En ce qui concerne l'obligation d'information, elle représente pour la juriste "une charge administrative, supplémentaire". Il était temps que le statut soit précisé et officiel! reconnaît-elle cependant. Une référence aux circulaires ministérielles qui faisaient jusqu'alors office de support juridique au bénévolat. "Ces textes laissaient les juristes dubitatifs; ils réglaient

seulement le statut fiscal du bénévole mais il n'était pas question de statut global", reproche Carine Delrée. "Ils restaient largement soumis à interprétation."

Sur la question de l'obligation d'assurance, la juriste de l'AISF précise que "le sport, est peu concerné puisque souvent, le volontaire est affilié à une fédération; il est donc déjà assuré." Elle regrette par contre que la loi regroupe dans une seule catégorie des bénévoles pouvant avoir des situations très différentes, "comme le membre d'un conseil d'administration et le parent d'un sportif". Pour elle, "il y aura sans doute des adaptations dans la pratique".

Des soirées d'information vont être mises en place par l'AISF pour une connaissance approfondie du nouveau système mis en place. Un guide est même proposé sur le site web de l'association. "Tout changement provoque des craintes, des incertitudes; il nous faut faciliter l'adaptation des personnes concernées."

A.A. (st.)

L'accord pour les secteurs du non-marchand est signé

L'accord a été signé le 28 juin. La Communauté française met 30,25 millions d'euros sur la table. Cela ne permet pas d'atteindre l'objectif des 100 % des barèmes cibles. Mais l'augmentation est significative. La négociation pour la poursuite des accords non-marchand avait repris début avril à l'initiative de la ministre-présidente Marie Arena (PS)¹. Elle concerne les secteurs sociosanitaire et socioculturel de la Communauté française, soit près de 14 000 travailleurs.

Petit rappel: les accords non-marchand conclus en 2000 doivent permettre aux travailleurs des secteurs socioculturel et sociosanitaire d'atteindre les barèmes du secteur hospitalier (la commission paritaire 305.01). Le gouvernement de la Communauté met sur la table 30,25 millions d'euros d'ici à 2009 (2,5 millions en 2006, 7,75 en 2007 et 10 millions en 2008 et 2009). Ces montants seront répartis entre les secteurs et indexés à partir de 2007. Ils doivent permettre de « réaliser l'étape la plus importante de la revalorisation barémique pour atteindre les barèmes cibles ». L'objectif du gouvernement est de combler la moitié de l'écart qui reste aujourd'hui entre la situation barémique actuelle et les barèmes de la CP 305.01, pour atteindre au moins 94,5 % de ces derniers (93,5 pour le socioculturel). Les emplois concernés par le préaccord sont ceux qui sont actuellement subventionnés par la Communauté.

Le socioculturel

Comme annoncé dans notre précédente édition, c'est pour le socioculturel que l'effort de rattrapage est le plus important. De 83 % des barèmes hospitaliers, on passe à 93,25 %. Les salariés verront leur traitement augmenter en moyenne de 4,5 % par an d'ici 2009. Mais la poursuite des accords appelle une révision du décret emploi qui réglemente cette question dans le secteur depuis 2003.

Selon la ministre Laanan, cette réforme est motivée par trois raisons:

- › « l'harmonisation des subventions entre les différents sous secteurs et un rééquilibrage des subventionnements en fonction de la nature des emplois;
- › l'introduction d'un cadre d'emploi dans l'ensemble des associations reconnues adapté à chaque sous secteur;
- › une simplification administrative et une accélération de la liquidation des subventions ».

La réforme de ce décret emploi doit débiter dans les prochains jours et devrait être finalisée en 2007.

La petite enfance

Pour le secteur de la petite enfance, les fonctions d'infirmières, d'assistants sociaux et de puéricultrices vont connaître une augmentation barémique qui leur permettra de passer en moyenne de 93 % à 97 % des barèmes cibles.

L'aide à la jeunesse

Pour l'aide à la jeunesse, toutes les fonctions, et en particulier les éducateurs, connaîtront une progression barémique leur permettant de passer en moyenne de 91 à 96 % des barèmes de la 305.01. Une partie des 50 % du rattrapage est aussi dédiée aux emplois Maribel qui ne sont pas pris en compte par les accords non-marchand mais qui contribuent à la réalisation des missions des services. Cela concerne peu d'emplois: 110 alors que la majorité est financée par des subventions « traitement ».

Les ministres de tutelle ont tenu à souligner que ces accords viennent consolider les plans de réforme mis en œuvre dans chaque secteur concerné (plan Cigogne pour la petite enfance, plan d'aide à la jeunesse, plan « priorité culture »).

1. Cabinet Arena, place Surllet de Chockier, 15-17 à 1000 Bruxelles - tél.: 02 227 32 11.

Le Pacte associatif: on en parle...

Ce 10 juillet, les trois exécutifs ayant lancé le processus du Pacte associatif – Communauté française, Cocof et Région wallonne – invitaient pour la première fois les acteurs consultés à exprimer publiquement leur point de vue à la tribune du Parlement de la Communauté française. Ce sont ainsi pas moins de 25 acteurs qui se sont succédé pour dire (en huit minutes maximum) leurs attentes et leurs revendications quant à la forme et au contenu que devrait revêtir ce Pacte, voire pour questionner la légitimité même du terme ou du concept.

Quatre ministres, issus des trois exécutifs – et des trois partis politiques qui y sont représentés – étaient là pour les écouter et esquisser leur propre vision du processus: Marie Arena, ministre-présidente de la Communauté française (PS), Elio Di Rupo, ministre-président de la Région wallonne (PS), Benoît Cerexhe, président du Collège de la Cocof (CDH), et Évelyne Huytebroeck, ministre en charge du Budget, du Tourisme et de l'Aide aux handicapés à la Cocof (Écolo).

D'après de nombreux participants, l'après-midi s'est révélé à la fois instructif, statique et frustrant.

Instructif puisque, de l'aveu de nombreux responsables associatifs, la réflexion sur le Pacte n'a pas été au centre de leurs préoccupations récentes, pris qu'ils sont dans l'urgence de la gestion quotidienne. Ce moment de prise de recul collectif était donc salutaire dans la mesure où il a permis à chacun de se faire une meilleure représentation des positions en présence, des points de contention et des possibilités d'accord, bref d'instruire et de clarifier les enjeux du débat.

Statique dans la mesure où la succession d'une trentaine d'intervenants sommés de déclarer leur position sur un sujet identique avait forcément un je-ne-sais-quoi de répétitif.

Frustrant puisque si certaines positions ont été répétées, elles ne vont pas nécessairement toutes dans le même sens, et qu'aucun débat ne suivait les prises de position. Autrement dit, sur des questions aussi essentielles et litigieuses que le périmètre du

Pacte (qui concerne-t-il, qui ne concerne-t-il pas?), l'association au processus des partis politiques d'opposition (du parti, en fait, puisque seul le MR n'est représenté à aucune des entités régionales et communautaires), la possibilité d'une espèce de parlement des associations, ou encore la place des piliers, on en est resté à la simple déclaration d'intention et au seul positionnement, sans qu'aucun échange n'ait lieu qui puisse permettre à chacun de déployer ses arguments.

Ainsi, Dan Van Raemdonck, président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme, déclarait-il « On va nous dire – en fait, on nous a déjà dit cet après-midi – que bien des choses ont été dites, qu'elles sont parfois contradictoires, qu'il va bien falloir trancher, et que c'est au politique de le faire. »

Reste donc à voir en quoi les « tables rondes » qui ont été annoncées, et dont les associations ne connaissent encore ni le calendrier ni les thématiques qui y seront abordées, permettront d'entamer véritablement le débat, et de ne pas le résumer à une somme d'oppositions figées.

S'il est évidemment impossible de résumer le contenu de toutes les interventions, le sentiment exprimé par Bruno Vinikas pour le CBAI (Centre bruxellois d'action interculturelle) résume assez fidèlement la posture plutôt attentiste de bon nombre de participants: « Les positions des associations et des conseils consultatifs pourraient se modifier considérablement lors des prises de position politiques, notamment sur la nature du Pacte. On nous répète qu'elle est ouverte, mais le terme même de Pacte – ainsi que certaines des formules utilisées dans les documents préparatoires laissent entendre qu'il s'agirait d'un texte cosigné par le politique et par l'associatif (ou une partie représentative de celui-ci). »

Et Bruno Vinikas d'ajouter: « Nous préfererions une déclaration commune des partis francophones, concrétisée par des décrets et un organe de suivi, avec comme modèle le Pacte scolaire – à la différence que les écoles n'avaient pas été consultées lors de son élaboration. » Pour le CBAI, cet organe de

Qui est invité à participer?

Le processus de consultation dont la journée du 10 juillet marquait la première étape publique concerne bien plus d'acteurs que les seules associations. Voici la liste des entités invitées à se prononcer sur la question et qui ont donc reçu un questionnaire en huit points portant sur l'opportunité d'un tel Pacte, sa forme, son caractère contraignant, etc. :

- Pas moins de quarante-cinq Conseils supérieurs, Conseils consultatifs et Conseils sectoriels allant du Conseil consultatif des organisations de jeunesse (CCOJ) de la Communauté française au Conseil supérieur de la pêche en Région wallonne, en passant par la Commission consultative francophone Formation-Emploi-Enseignement (CCFEE) pour la Cocof. Il est bien sûr impossible de tous les citer ici.

Également invités à répondre au document, mais aussi à constituer le panel consulté pendant la suite du processus, trois types d'acteurs :

- Les conseils économiques et sociaux de la Région wallonne (CESRW) et de la Région de Bruxelles-Capitale (CBCES) ;
- Les partenaires sociaux interprofessionnels : FGFB, CSC, CGSLB côté syndical ; Union wallonne des entreprises (UWE), Union des entreprises bruxelloises (UEB), Union des classes moyennes (UCM), Fédération wallonne des agriculteurs (FWA), Union des fédérations des employeurs du non marchand (UFENM), côté patronal ;
- Vingt-sept associations considérées comme « illustratives » de la diversité du monde associatif : Ligue des familles ; Lire et écrire Wallonie – Bruxelles ; Union nationale des mutualités socialistes (UNMS), Mouvement ouvrier chrétien (MOC-Ciep) ; Plate-forme francophone du volontariat ; Conseil bruxellois de coordination socio-politique (CBCS) ; Alliance nationale des mutualités chrétiennes (ANMC) ; Présences actions culturelles (PAC) ; Inter-environnement Wallonie – Bruxelles ; Fédération des centres de jeunes en milieu populaire (FCJMP) ; Association interfédérale du sport francophone (AISF) ; Centre national de coopération au développement (CNCD) ; Conseil de la jeunesse catholique (CJC) ; Fédération des institutions hospitalières (FIH) ; Fédération des centres de service social (FCSS) ; Syndicat des locataires bruxellois ; Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI) ; Centre d'action laïque (CAL) ; ATD Quart Monde ; Secrétariat général de l'enseignement catholique (Segec) ; Association de la ville et des communes bruxelloises (AVCB) ; Union des villes et communes wallonnes (UVCW) ; Ligue des droits de l'homme (LDH) ; Fédération des arts de la scène (FAS) ; Association des services d'accompagnement des personnes handicapées (Asah) ; Aide à domicile en milieu rural (ADMR) ; Fédération bruxelloise des opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle et de l'économie sociale (Febisp) ; Plate-forme Associations 21.

Bien entendu, toute contribution d'une association non sollicitée était également bienvenue.

suivi constitue bien la dimension essentielle d'un Pacte associatif à venir : il devrait s'agir d'un organe unique, valable pour l'ensemble des entités politiques de l'espace francophone. Pour le composer, mieux vaudrait viser la diversité que la représentativité. Quant aux matières qu'il aurait à traiter, Bruno Vinikas en propose une liste ouverte centrée autour des questions de complémentarité et de confrontation de l'associatif avec le secteur public.

Quelques craintes

Parmi les craintes exprimées, on retiendra notamment celles de Benoît Van der Meerschen, secrétaire général du CNCD, qui a souhaité avoir des garanties quant au fait que l'adhésion au Pacte ne constitue en rien une condition *sine qua non* de subventionnement pour les associations. De même, il souhaiterait aussi que soient associés à la démarche les

niveaux fédéral (duquel le CNCD reçoit la majorité de ses subsides) et communal. Ce dernier point constitue également un des chevaux de bataille du MOC (Mouvement ouvrier chrétien).

Du côté syndical, c'est principalement la confiscation du dialogue social qui fait l'objet de craintes – face auxquelles les quatre ministres présents se sont voutés entièrement rassurants. Au-delà de cette peur, c'est l'utilité même du processus qu'ils remettent en question : avant de se lancer dans une consultation aussi vaste, débouchant peut-être sur un nouvel organe de représentation ou de consultation, il faudrait peut-être s'interroger sur le faible investissement dont font l'objet les nombreux Conseils consultatifs déjà existants – une position d'ailleurs défendue par plusieurs des interlocuteurs présents. Enfin, de manière plus offensive, les syndicats se pronon-

cent en faveur d'un dialogue social interprofessionnel au sein de la Communauté française, espèce de monstre du loch Ness de la concertation sociale belge.

Dans leurs interventions de clôture, les quatre ministres présents sont quant à eux restés plutôt prudents dans leur déclaration et refusant d'abattre leurs cartes à ce stade du processus.

C'est sans doute Marie Arena qui a été la plus explicite et la plus précise à propos des positions qu'elle défendra dans les négociations qui suivront. D'abord, les objectifs mêmes du Pacte, Marie Arena les voit triples : « reconnaître et valoriser la citoyenneté qui s'exprime dans l'action civile collective », « visibiliser et compléter les efforts très importants réalisés ces dernières années quant au soutien au monde associatif », et « jeter les bases, voire armer dans la loi, une alliance entre les services publics et les associations prestataires de services à la collectivité [...] pour répondre par un projet alternatif bétonné à la marchandisation des services. »

Un triple objectif dans lequel la ministre-présidente ne voit rien de contradictoire avec le maintien d'une concertation à la belge – rappelons que c'est notamment la crainte du côté syndical. Au contraire,

il faudrait considérer le Pacte comme un élargissement, une « extension à de nouveaux acteurs sur de nouveaux champs » de cette concertation.

Sur cette question sensible du périmètre, c'est la prudence qui domine : « Si on étreint large et que des spécificités justifient des différences de traitement, ces différences seront identifiées et il y sera répondu positivement. » De même, sur la création d'un droit de recours quant à des décisions considérées comme enfreignant les principes du Pacte. En effet, après avoir rappelé le rôle pivot du Conseil d'État en la matière, Marie Arena se déclare « attentive » aux éléments qui pourraient justifier l'élargissement du droit de recours. Quant à la participation de l'opposition au processus de rédaction du Pacte, c'est l'ouverture relative qui prime puisque, si elle reste partisane de confier le processus aux gouvernements, Marie Arena est également prête à aller ensuite plus loin que la seule discussion dans les différents Parlements (sans toutefois préciser en quoi consisterait exactement ce « plus loin ») si cette ouverture peut s'avérer utile. Enfin, c'est le rôle moteur de la Communauté française qu'elle met en avant : ses compétences la placent en effet au cœur des ambitions associatives.

L'avis du Conseil supérieur de l'éducation permanente

Dans son avis, le Conseil questionne la méthode adoptée par les trois exécutifs.

Concernant le choix des associations sollicitées, il estime que « le dispositif ne donne pas suffisamment la place aux différents acteurs pour s'exprimer ». Il dénonce l'absence d'association ou de coordination de femmes dans le panel.

Au niveau du contenu, le Conseil « ne souhaite pas se positionner de manière générale sur la nature du "Pacte" ». Vu les différences de point de vue au sein du secteur, le Conseil encourage plutôt les associations à se positionner sur les différentes questions que soulève l'adoption d'un Pacte. Et il demande que des moyens soient mis en place pour permettre aux associations qui le souhaitent d'exprimer leur point de vue.

Le Conseil se montre toutefois attentif à préserver l'autonomie des associations en particulier « au niveau du choix de leurs orientations idéologiques et de leurs publics ».

Il veut également que le Pacte soit décliné à tous les niveaux de pouvoirs, qu'il soit avalisé par l'ensemble des partis démocratiques et qu'il se distingue clairement du Pacte culturel, de la concertation sociale et des organes de consultations existants.

À propos de l'idée de la représentation, il rejette l'idée d'une instance unique pour tout l'associatif et préfère « l'utilisation optimale des différents organes représentatifs existants ».

Enfin, si le Pacte associatif est la marque de « l'engagement de l'État vis-à-vis des associations », il doit « se marquer prioritairement par un financement du secteur à la hauteur de ses missions et par le respect des pouvoirs subsidiants des engagements pris dans la liquidation des aides publiques ».

Suite du programme

Après la phase de consultation générale, la seconde phase sera plus ciblée et concernera des thèmes particuliers – choisis par le comité de pilotage (composé de représentants de neuf ministres issus des trois entités politiques concernées) encore non communiqués. Ils feront l'objet d'un approfondissement lors de tables rondes.

Ensuite, ce comité de pilotage procédera à l'élaboration du Pacte lui-même: l'heure des choix, et peut-être des oppositions politiques jusqu'à présent restées en coulisses. C'est pour la fin de l'année 2006

que les trois ministres-présidents devraient présenter à leurs exécutifs respectifs un premier projet de Pacte – qui fera alors l'objet d'une concertation classique via les structures telles que les Conseils d'avis, le CESRW, le CESRB et les fédérations et groupements d'associations.

Ce projet sera également débattu dans chacun des trois parlements. C'est seulement à ce stade que l'opposition – limitée, rappelons-le au seul MR – devrait être entendue, même si Marie Arena n'a pas fermé la porte à des échanges avant ce stade s'ils peuvent avoir pour effet de renforcer les fondations du processus.

Alliés ou concurrents

Parmi les motifs invoqués en faveur de la conclusion d'un Pacte associatif, l'un des plus fréquemment évoqués est la lutte contre l'offensive marchande.

Face à l'ennemi commun que constituerait le secteur privé à but lucratif, les secteurs public et associatif pourraient enfin oublier leurs vieilles et vaines querelles – dont le social, et en particulier l'enseignement et la santé, constituait le champ de bataille privilégié.

Mais, ailleurs, c'est aussi – et surtout – le concept de nouvelle gouvernance et de crise de la démocratie représentative qui constituent les points de départ des différents pactes. Un livre récent, issu de travaux réalisés dans le cadre d'un projet initié par les Centres de droit international et de philosophie du droit de l'ULB, permet de se faire une idée plus précise de la façon dont se modèlent, au niveau supranational, les relations entre ONG, et État – mais aussi entreprises, puisque ces dernières se trouvent associées à la démarche du Global Compact, espèce de Pacte associatif pour les institutions internationales.

Les approches sociologiques, juridiques et politologiques convergent vers le même diagnostic de recul de la légitimité étatique: « Dans ses différents aspects, écrivent les auteurs, la gouvernance conduit également à relativiser le fondement représentatif de la légitimité démocratique de l'État à la faveur d'une nouvelle relation gouvernants-gouvernés. C'est désormais la participation de la société civile au processus décisionnel qui est promue comme critère indispensable à la prise de décision légitime. »

C'est donc une tout autre approche et de tout autres fondements idéologiques que ce qui présiderait à la conclusion d'un pacte en Wallonie et à Bruxelles.

1. Nicolas Angelet *et alii*, Société civile et démocratisation des organisations internationales, *Academia*, coll. « Science et société », 2005.

Déductibilité des frais de garde : surenchère de Didier Reynders, critiques des associations

Le dossier des frais de garde et de leur déductibilité fiscale a déjà fait l'objet de nombreux articles dans notre revue mais au rythme où se succèdent les actualités sur ce dossier, il n'est pas inutile de revenir sur les prises de positions des uns et des autres au cours des trois derniers mois.

Pour rappel, c'est sur la déclaration IPP (impôt des personnes physiques) à remettre pour ce 19 juillet que prend effet l'extension de la déductibilité des frais de garde pour les enfants. L'âge pour lequel ces frais sont déductibles fiscalement a été relevé de 3 à 12 ans. Cela vise les paiements de garde d'enfant en dehors des jours et/ou des heures normales de classe durant lesquelles l'enfant suit l'enseignement, c'est-à-dire, par exemple, avant ou après ses cours, durant les vacances scolaires ou les mercredis après-midi. Ceci permet notamment que les frais liés aux camps de vacances et autres plaines de jeux puissent être fiscalement déductibles¹ dans le chef du contribuable pour un montant maximum de 11,20 euros par jour.

Face à cette mesure, de nombreuses voix se sont élevées (dont la Ligue des familles, les fédérations d'associations de parents, des fédérations d'opérateurs telles la FIMS et la FILE ou encore Badje qui regroupe des opérateurs d'accueil bruxellois) dénonçant son inéquité (en bénéficient seulement les parents qui paient des impôts) et le risque d'augmentation du prix des activités vu le plafond de déduction autorisé. Du côté du gouvernement de la Communauté française, Marie Arena (PS) reconnaît également que la décision du législateur fédéral d'opter pour une déduction des frais de garde n'est pas la plus équitable socialement et déclare que la mesure n'a pas fait l'objet de concertation avec la Communauté. Peu réceptif manifestement à ce genre d'arguments, le ministre des Finances, Didier Reynders (MR)², au contraire, surenchérit et annonce une réforme fiscale « bis » avec une déductibilité des frais de garde qui passera de 11,20 euros à 15 euros par jour. Dans le même temps, le VLD (libéraux flamands) plaide pour passer à un montant déductible de 20 euros par jour!

Des moyens affectés au mauvais endroit

Chez Badje³, association fédérant les promoteurs d'accueil de l'enfance actifs en Région de Bruxelles-Capitale, on se demande où va s'arrêter la surenchère et on se dit consterné. « Sur le fond du dossier, aucun débat n'a été mené sur les problèmes d'équité et les effets néfastes de la mesure fiscale sur la politique de l'Enfance en Communauté française », analyse la directrice, Séverine Acerbis. « Que doit-on penser de décideurs politiques adoptant de telles positions dans le contexte d'un secteur confronté à un manque de places d'accueil, à des difficultés profondes pour trouver de réelles solutions à ce manque cruel? » Une mesure fédérale qui vient s'ajouter à une autre tout aussi douloureuse pour le secteur de l'accueil de l'enfance: la réforme du Fonds des équipements scolaires (qui passera au 1^{er} janvier 2007 à l'application du mode de financement forfaitaire par enfant).

À la Ligue des familles⁴, on a fait le calcul: « si les pouvoirs publics avaient investi les budgets nécessaires à une déduction fiscale de 11,20 euros à la création d'emplois de qualité dans le secteur de l'accueil extrascolaire, explique Emily Hoyos, directrice du département Recherches, études et formations de la Ligue, ce sont 7.200 personnes qui auraient pu être engagées; soit dix fois plus que le nombre actuel d'emplois financés par le fédéral pour permettre aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle (garde d'enfants malades, accueil flexible, accueil d'urgence et accueil extrascolaire). Nous prétendons à la Ligue des familles que ce type d'investissement répond davantage aux attentes des parents. »

Simplification administrative

Dans les demandes formulées par diverses associations du secteur de l'accueil de l'enfance, figurait également une simplification « drastique » des obligations administratives pour les milieux d'accueil et un traitement d'égal à égal avec le monde de l'enseignement, bénéficiant, lui d'une procédure de justification simplifiée des sommes perçues par les

parents. Réponse a été donnée par Didier Reynders : fin mars, l'administration des Finances a accepté que les institutions reconnues, subsidiées ou contrôlées par l'ONE soient dispensées, comme les écoles, de mentionner les tarifs journaliers dès lors que ceux-ci n'excédaient pas 11,20 euros par jour. Dans la foulée, il a été confirmé que l'ONE adresserait spontanément les attestations de reconnaissance (entre autres, le cadre «1» du formulaire proposé par l'administration des Finances, dûment complété) à toutes les institutions concernées. Celles-ci ont effectivement été envoyées au cours du mois d'avril.

Surcharge de travail

À la Fapeo (Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel)⁵, plusieurs parents ont téléphoné ces derniers temps pour se renseigner sur la déductibilité des frais de garde. « Beaucoup d'entre eux se plaignent de ne pas recevoir spontanément les formulaires nécessaires à l'école, explique Dimitri Dubuisson, chargé de la communication externe. Certains établissements affirment même ne pas avoir reçu les circulaires à ce sujet et ne pas savoir exactement quoi faire ! La situation varie évidemment d'un établissement à l'autre mais il semble tout de même que les parents et les écoles soient assez mal informés. Pourtant, en ce qui concerne nos membres, ils ont pourtant eu des informations spécifiques dans nos publications. Ils ne savent pas bien quels types de « garde » peuvent être pris en compte, quand et à quelle hauteur. Bref, si la mesure avait pour but de soulager quelque peu les parents dans les frais de garde de leurs enfants, il semble que sa pratique ne soit pas encore entrée largement dans les habitudes. »

Du côté des différentes fédérations de l'enseignement, pas de problème signalé en cette fin d'année scolaire, si ce n'est une surcharge de travail pour toutes les directions ou secrétariats et le flou artistique qui a accompagné la mesure et a demandé de nombreuses clarifications. Une surcharge aussi à relativiser selon les écoles, certaines délivrant d'office l'attestation à tous les parents concernés, d'autres attendant que ceux-ci la leur réclament. Pour le secteur de l'accueil de l'enfance, on se plaint également de la lourdeur du travail. Ainsi chez IDJ⁶, association qui organise entre autres des stages durant les vacances scolaires pour des enfants de 2,5 à 12 ans, on a calculé que le travail administratif supplémentaire fourni pour remplir, délivrer ces attestations et mettre au point un programme (qui devrait faire gagner du temps l'année prochaine), équivalait à un peu moins d'un mois de travail temps plein. « Il y a également des difficultés qui apparaissent en cours de route : des parents qui ont inscrit leur enfant mais qui ne l'ont pas fiscalement à charge, il faut alors tout refaire... », explique Nathalie Kother de chez IDJ.

Réplique des auteurs de la mesure : « Nous ne demandions aucune formalité. Ce sont les écoles et autres institutions qui veulent un modèle d'attestation, alors on l'a fait », disent en chœur Didier Reynders et Hervé Jamar, chargé de simplifier la vie administrative. « Vous verrez qu'on viendra nous dire que c'est une charge de travail supplémentaire alors que pour nous, un extrait de compte, c'était tout aussi bien », ironise Didier Reynders.

1. L'attestation peut être téléchargée sur le site du ministère des finances : <http://www.minfin.fgov.be> ou sur celui de l'ONE (<http://www.one.be>) et sur ceux des différentes fédérations d'écoles, d'associations de parents, d'accueil de l'enfance, de mouvements de jeunesse, etc.
2. Cabinet Reynders, rue de la Loi, 12 à 1000 Bruxelles – tél.: 02 233 80 14 – courriel: contact@ckfin.minfin.be – site: <http://www.didier-reynders.org>
3. Bruxelles accueil et développement de la jeunesse et de l'Enfance, rue de Bosnie, 22 à 1060 Saint-Gilles – tél.: 02 248 17 29 – courriel: info@badje.be – site: <http://www.badje.be>
4. Ligue des familles, rue du Trône, 127 à 1050 Bruxelles – tél.: 02 507 72 11 – courriel: ref@liguedesfamilles.be – site: <http://www.liguedesfamilles.be>
5. Fapeo, av. du 11 novembre, 57 à 1040 Bruxelles – tél.: 02 527 25 75 – courriel: dimitri.dubuisson@fapeo.be – site: <http://www.fapeo.be>
6. IDJ asbl, rue au Bois, 11 à 1150 Bruxelles – tél.: 02 772 70 20 – courriel: idj@idj.be – site: <http://www.idj.be>

Assouplissement des exigences comptables pour les petites asbl

Ce mardi 4 juillet 2006, en réponse à une question parlementaire, le ministre wallon de l'Emploi, Jean-Claude Marcourt (PS)¹, a indiqué qu'il allait demander à son administration de lui faire des propositions en ce qui concerne le respect du plan comptable minimum normalisé (PCMN) des asbl bénéficiant d'aides à la promotion de l'emploi.

En effet, le 21 juin 2006 la ministre Laurette Onkelinx assouplissait les obligations comptables pour les petites asbl (cf. encadré). Consciente que le contrôle des asbl était une nécessité mais que pour certaines d'entre elles, les plus petites structures, les obligations comptables étaient trop lourdes, la ministre de la Justice avait décidé d'adapter les mesures prises dans le cadre du PCMN.

Jean-Claude Marcourt avait de son côté déjà recommandé à l'Administration de permettre aux asbl de bénéficier d'un délai supplémentaire pour se mettre en conformité. Aujourd'hui, le ministre wallon de l'Emploi a indiqué qu'il était favorable à une adaptation du décret APE en vue d'assouplir les exigences comptables contenues dans le PCMN. Le ministre Marcourt compte demander à l'Administration de lui faire rapidement des propositions allant dans ce sens et ce, en étroite concertation avec l'Institut des experts comptables.

Le ministre rappelle toutefois que le contrôle des asbl en ce qui concerne l'utilisation des subsides APE est une de ses priorités. « Une utilisation qui doit se faire avec toute la transparence et la rigueur qui incombent aux bénéficiaires de deniers publics ».

Les petites asbl sont celles qui ne répondent pas à au moins deux des trois critères suivants:

- › Compter au minimum 50 membres du personnel
- › Avoir un maximum de 6,25 millions de recettes
- › Avoir un bilan ne dépassant pas 3,125 millions d'euros

1. Cabinet du ministre Jean-Claude Marcourt, place des Célestines, 1 à 5000 Namur - tél.: 081 23 41 11 - fax: 081 23 41 22 - courriel: info@marcourt.gov.wallonie.be - <http://marcourt.wallonie.be>

Fadila Laanan qui sympathise, au cœur d'une forêt ardennaise, avec un renne appelé Rudolf : le tableau est pour le moins surprenant. Ce mardi, la ministre de la Culture de la Communauté française rencontrait ce cervidé, hôte depuis une dizaine d'années du Musée en Plein Air du Fourneau Saint-Michel à Saint-Hubert. Une mise au vert toute symbolique.

« C'est une façon ludique de mettre en évidence les richesses des collections de la Communauté française que nous avons recensées dans un inventaire, explique Fadila Laanan. Des richesses parfois insoupçonnées comme ce renne qui bénéficie, indirectement, des subventions accordées au

Fourneau Saint-Michel par la Communauté française. »

Mais cette escapade luxembourgeoise poursuivait également un autre objectif : « A la rentrée, les groupes scolaires et les groupes de jeunes pourront avoir accès gratuitement, toute l'année, aux musées conventionnés de la Communauté française, ajoute la ministre. Cette mesure a été approuvée par le gouvernement le 14 juillet. Notre objectif ? Habituier les jeunes à fréquenter les musées et les fidéliser. La Communauté française se doit d'aider à la diffusion la plus large possible de son patrimoine. Au total, pour les quatre derniers mois de l'année, le coût de cette mesure s'élève à 104.801 euros. »

Sur les 450 musées recensés en Communauté française, douze sont conventionnés et donc concernés par la mesure. « Ces musées reçoivent, sur base pluriannuelle, des subventions plus importantes que la centaine de musées subventionnés », précise Fadila Laanan.

Une liste bientôt plus large

Parmi les musées conventionnés : le Musée royal de Mariemont, le Musée de la Photographie-Centre d'Art contemporain (Mont-sur-Marchienne), le Centre de la Gravure et de l'Image imprimée (La Louvière) ou encore le Musée International du Masque et du Carnaval (Binche).

Mais, dans le futur, d'autres

musées devraient s'ajouter à la liste. « Nous travaillons sur la mise en œuvre d'un arrêté d'application du décret du 17 juillet 2002 relatif à la reconnaissance et au subventionnement des Musées et institutions muséales de la Communauté française, assure la ministre. Cet arrêté permettra à d'autres musées d'être conventionnés. »

La mesure présentée ce mardi s'inscrit dans le fil d'une décision récente de la Communauté française. Depuis juin, tous les premiers dimanches du mois, l'accès aux musées conventionnés est gratuit pour tous. En 2006, 300.000 euros ont notamment été déboursés pour financer cette mesure. ■

ELISE DUPONT

Des musées gratuits pour les écoliers et les jeunes



LA MINISTRE DE LA CULTURE, Fadila Laanan, au Musée en Plein Air du Fourneau Saint-Michel, à Saint-Hubert. PHOTO HUMBLET.

Les programmes jeunesse de la Commission européenne sous-utilisés ?

Encore relativement méconnu des jeunes Européens, le programme Jeunesse de la Commission subventionne depuis 6 ans les projets sociaux et culturels de certains d'entre eux, à l'étranger ou dans leur commune. Près de 900 000 jeunes en ont déjà profité, essentiellement en Service Volontaire Européen. Ceux qui veulent œuvrer sur place doivent, en revanche, s'assurer d'autres sources de financements pour développer leurs projets.

Ce ne sont pas les idées qui manquent aux jeunes, c'est l'argent. Cette équation, la Commission européenne tente elle aussi de la résoudre à travers son programme Jeunesse. Son action ? Financer une partie des projets des 18-30 ans s'inscrivant directement dans ses objectifs, à savoir développer les échanges et les initiatives entre les jeunes des 25

États membres, ainsi qu'avec leurs homologues de pays tiers, toujours avec cet objectif de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté européenne... Doté de 600 millions d'euros pour la période 2000-2006, une goutte d'eau dans le budget total de l'Union, le programme a néanmoins permis à 900 000 jeunes de réaliser leurs projets. Parmi eux ? Le Service volontaire européen (SVE), qui constitue le plus important volet du programme et donne aux jeunes les moyens de partir plusieurs mois à l'étranger y mener une action, le plus souvent à vocation sociale et culturelle.

Mais tous ne veulent pas partir. Pour ces jeunes soucieux d'être utiles à leur ville ou leur quartier, la Commission a mis en place l'action 3, les « Initiatives jeunes », destinée à ceux qui veulent « agir » locale-

Le programme Jeunesse dans ses nouvelles lignes

Le programme 2007-2013 de la Commission comporte 5 volets principaux, élargis aux 13-30 ans, contre 15-25 pour 2000-2006 : l'action 1, Jeunesse pour l'Europe, subventionne ainsi les échanges des jeunes membres d'associations ou de maisons de jeunes. La lutte contre les exclusions, le racisme ou les efforts en matière de citoyenneté restent les thématiques récurrentes de ces rencontres.

Le Service volontaire européen constitue l'action 2, destiné aux 18-25 : 115 projets ont été retenus entre 2002 et 2006 au niveau européen pour 519 dossiers déposés.

L'action 3 est la seule action décentralisée, gérée par les coordinateurs nationaux, à l'image du BII.

L'ancienne action 4, difficile à mettre en œuvre, a été supprimée dans le nouveau programme 2007-2013, « faute de passerelles méthodologiques », explique Thierry Dufour : il s'agissait d'actions conjointes visant à mettre en interaction le programme Jeunesse de la Commission, le programme de formation pour adultes Socrates ainsi que le programme de formation professionnelle Leonardo. Cet axe est remplacé par une action de *coaching* des animateurs d'associations et de maisons de jeunesse. But : améliorer le travail des associations en matière de jeunesse et multiplier les échanges de pratiques avec leurs homologues européennes.

La dernière action, l'action 5, est celle du soutien à la coopération politique des jeunes, dont l'objectif est d'organiser le dialogue entre les différents acteurs du monde de la jeunesse avec les responsables politiques et de renforcer les mises en réseaux.

.../...

ment, aussi bien à travers des campagnes de sensibilisation à l'environnement que par des festivals culturels ou des créations d'asbl... C'est ainsi que Bric, 24 ans, et trois de ses amis, ont créé l'asbl Iconoblast. Au départ, le voyage en Roumanie de l'un d'entre eux. Il revient en Belgique avec l'envie de travailler avec de jeunes Bruxellois et de jeunes Roumains sur leurs identités respectives au moyen d'une caméra. Le projet s'est concrétisé en avril 2006 avec la constitution d'un dossier, fondé sur l'organisation d'ateliers vidéos pour les jeunes mais aussi les adultes « défavorisés » de Bruxelles-Ville. Accepté en juin par le Bureau international jeunesse (BIJ)¹ qui gère en Communauté française le programme de la Commission, il s'est vu octroyer une subvention de 6 000 euros « qui suffira amplement dans un premier temps à lancer l'asbl », explique Bric, qui y met également des fonds propres. Autres bénéficiaires de l'action 3 : les organisateurs d'un festival sur les violences urbaines qui se tiendra à la fin de l'année à Bruxelles ou encore quatre jeunes Athoises, travaillant dans une crèche, qui ont décidé d'expliquer les bases de l'alimentation aux plus petits en bandes dessinées et dessins animés...

C'est quoi l'Europe ?

Le BIJ gère en moyenne 12 dossiers d'« initiatives jeunes » par an, sur lesquels 8 sont acceptés... Des volumes relativement faibles qui s'expliquent en grande partie par la méconnaissance du programme du public cible. La faute à la communication de la Commission? Pour Philippe Cova, chargé du programme Jeunesse à la Commission, c'est d'abord aux « coordinateurs nationaux de relayer l'information », ce que le BIJ compte d'ailleurs faire dans les semaines à venir à travers des campagnes d'affichage... Philippe Cova ne juge de toute façon pas « pri-

mordial que l'image de la Commission ressorte à tout prix de ces initiatives ». Quant à Thierry Dufour, coordinateur du BIJ, il s'inquiète du fait que les « jeunes reçus ne connaissent souvent rien aux institutions et aux autres États membres »... Quand ils ne se perdent pas non plus dans les différentes possibilités de soutien aux projets jeunes proposées en Communauté française, et notamment les « Quartiers libres » organisés par le Service Jeunesse.

Ce manque de visibilité de la Commission, s'il n'est pas nouveau, ne doit pas non plus faire oublier que les budgets de son programme Jeunesse ne sont pas extensibles... « S'il fonctionne relativement bien pour le moment », explique Philippe Cova, il a bénéficié d'une augmentation de 335 millions d'euros pour la période 2007-2013, le programme s'est toutefois vu amputer de quelques volets d'actions, comme le « Capital Avenir », inscrit dans l'action 3, qui permettait jusqu'ici aux jeunes partis en SVE de poursuivre leur action une fois rentrés au pays... » L'augmentation budgétaire va surtout nourrir le bataillon des candidats au SVE », dit Thierry Dufour, « et on refuse désormais tous les dossiers « Capital avenir » par manque d'argent! » À un niveau plus général, selon Philippe Cova, il revient « aux États membres de réfléchir à leurs priorités. Soit, on opte pour les jeunes et leur avenir, soit on opte pour l'agriculture... »

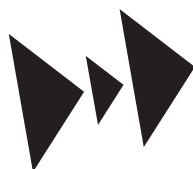
1. Bureau International Jeunesse, rue du commerce 20-22 à 1000 Bruxelles - tél. : 02 219 09 06 - fax : 02 218 81 08 - courriel : bij@cfwb.be - site : <http://www.lebij.be>

.../...

Pour chacune de ces actions, la Commission prévoit trois niveaux de subventions, dans le respect des critères de sélection, tels l'utilité du projet ou encore le niveau de ressources des demandeurs. Les candidats retenus peuvent ainsi recevoir entre 2 000, 6 000 et 8 000 euros. Il en va de même pour les jeunes et associations de jeunesse des pays en dehors de l'Union. À ces jeunes non membres de l'Union sont également ouvertes des possibilités de Service volontaire européen. Mais ce volet butte régulièrement sur des problèmes de visas et il est « difficile de concrétiser certains projets », explique Thierry Dufour, « comme faire venir des groupes de Palestiniens ». Ici, c'est donc encore plus au « cas par cas que les dossiers s'évaluent », reprend Philippe Cova, « souvent au terme de longues discussions avec les États membres ».

Plus d'infos: http://eacea.cec.eu.int/static/en/overview/Youth_overview.htm ou http://europa.eu.int/comm/dgs/education_culture/index_en.htm

DU CÔTÉ DES ORGANISATIONS



- Appel aux Oj !
- GCB
- J/CSC : Jeunesse planquée ? Jeunesse en difficulté !
- J/CSC : Ceux qui en croquent, ceux qui en bavent
- J/CSC : Voyage vers le futur
- JOC-JOCF Verviers : Freeperie
- CJD : Comment devenir Belge ?
- J&S : De nombreux séjours et plaines de vacances
- JOC : Ma commune en jeu
- Gratte fête ses 20 ans
- Au Patro : c'est reparti pour une année riche en projet!
- Une nouvelle présidente à la FNPF!
- Revue de presse :
 - En campagne avec la JOC
 - GCB : A la plaine et au camp avec la ministre
 - Petit rappel aux mouvements de jeunesse
 - J/CSC : Les pièges du job d'été

36
36
36
37
37
37
38
38
39
39
39
39
40
40
41
42
43

APPEL AUX DJ !

Pour que vive cette rubrique, nous avons besoin de vous. Une annonce, un compte-rendu d'activités, un sujet qui vous tient à cœur et que vous souhaitez partager ? C'est avec plaisir que nous les publierons dans le CORRESPONDANCE.

Il en va de même pour les articles de presse qui parlent de vous. Merci de les envoyer par la poste ou à l'adresse électronique suivante : correspondance@cj.be

GCB**ZOOM 100 : OBJECTIF PROXIMITÉ!**

2007 est l'année du Centenaire du scoutisme. Toutes les unités scouts et guides de Belgique sont invitées en novembre à fêter au niveau local cet anniversaire. Pour les GCB, des défis sont lancés autour du thème de la paix et du chiffre 100 : aller offrir le foulard de l'Unité au bourgmestre, fleurir la rue de la Paix la plus proche, former le chiffre 100 en unité... Autant d'idées pour dynamiser les groupes locaux et les mettre en lumière au niveau des autorités communales et des médias! Tout les défis du ZOOM 100 seront visibles sur un site web spécialement destiné à cet événement : www.guides.be/zoom100 et un concours entre les unités permettra de distinguer les initiatives les plus réussies.

Une nouvelle année guide commence!

Le 23 septembre, chacune des 14 régions guides organise sa *Journée d'ouverture*. Ce moment rassemble les équipes régionales et les animateurs pour lancer l'année au niveau administratif et pédagogique et pour découvrir les différentes festivités du Centenaire qui ponctueront l'année 2006-2007.

L'été s'achève ... les camps guides aussi!

Juillet et août 2006 ont vu se dérouler plus de 700 camps qui ont accueilli près de 25.000 Nutons, Lutins, Guides Aventure, Guides Horizon et Routiers un peu partout en Belgique et parfois ailleurs en Europe ou dans le monde pour les aînés. Ceux-ci ont notamment pu se dérouler grâce au soutien de nos cadres et à la mise en place de notre *Cellule de crise*. Ce numéro de téléphone joignable 24h/24 a pu répondre aux questions des uns et des autres et donner aux animateurs un maximum de pistes et d'outils pour des camps de qualité en toute sécurité!

Rencontre et Conseil de la CICG à Varsovie

Cet été, la Conférence Internationale Catholique du Guidisme (CICG) a réuni à Varsovie des représentantes guides venues des quatre coins du monde dont les GCB.

La rencontre avait pour thème : *L'éducation, la solidarité et la vie en groupe comme chemin pour la construction de la paix*.

Elle a permis une réflexion internationale sur un sujet qui nous touche de près en cette année 2007, puisque la paix est le thème central du Centenaire du scoutisme.

J/CSC : JEUNESSE PLANQUÉE ? JEUNESSE EN DIFFICULTÉ !

Les vacances riment avec jobs étudiants, festivals, départs. Autant d'événements font l'objet d'analyses, enquêtes, commentaires,... de tout ordre. Certains observateurs qui permettent à certains observateurs de dresser le portrait d'une jeunesse consumériste, déconnectée, gâtée et non plus active, travailleuse, volontaire. Qu'en est-il ? Aperçu d'un côté 'underground' qui en dit long...

Pour combattre ces préjugés et informer les premiers concernés, les Jeunes CSC se sont rendus au Festival de Dour avec l'action «youth poverty, react quickly !» (pauvreté des jeunes, réagissez rapidement !)

The money talk

Selon le rapport général sur la pauvreté, 15% des belges vivent en dessous du seuil de pauvreté (moins de 772,56€ de revenus par mois pour une personne isolée). Selon une étude de l'université d'Anvers, 20,34% des belges de 15 à 24 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté! Selon les chiffres de l'Onem (mai 2006), 120.649 jeunes belges vivent des allocations d'attente, soit d'un revenu «aisé» de 381,42€ pour les 18-20 ans, de 625,82€ pour les 21-24 ans et de 619,58€ pour les plus de 25 ans (taux isolé). Ces allocations doivent bénéficier de la liaison au bien-être des allocations sociales. Or, nous savons déjà que le gouvernement envisage de financer cette mesure par la suppression des allocations de transition (allocation versée aux jeunes en scolarité à temps partiel qui n'ont pas de stage)! 5.865 étudiants sont bénéficiaires d'un «royal revenu» d'intégration sociale (soit 8,07% des bénéficiaires du R.I.S.) c'est-à-dire de 625,60€ pour une personne isolée. Cet octroi est souvent conditionné à la prestation d'un job étudiant et/ou à la déduction de la bourse d'étude !

Old school !?

Vieux constat: le système d'allocations d'études est désuet ! 113.655 élèves et étudiants ont bénéficié d'une bourse d'étude pour l'année scolaire 2004-2005 (en Communauté française). Les plafonds octroyant ce droit sont à peine supérieurs au seuil de pauvreté, il faut avoir un revenu équivalent au quart de ce seuil pour bénéficier d'une allocation maximale! En 2005, il fallait avoir un revenu inférieur à 13.376,33€ (ménage avec 1 personne à charge) pour bénéficier d'une allocation d'étude du secondaire alors que le revenu moyen d'un ménage était de 24.621€ en 2002 pour la Belgique. Le montant d'une allocation d'étude pour un étudiant équivalait, en 1995, à 966€. Il est de 875,46 € en 2005 ! En sachant qu'une année scolaire coûte entre 500 et 4.000€ (du secondaire au supérieur), les allocations d'études doivent être accessibles aux revenus moyens et leurs montants doivent être relevés au moins pour les allocataires sociaux et les bas salaires.

Youth at work: pump it... or die!

L'entrée sur le marché du travail demande une adaptation rapide à la loi de la jungle ! En 2002, 20% des moins de 25 ans avaient un contrat temporaire, en 2004, ils étaient 35%! Un contrat temporaire entraîne souvent une rémunération plus basse que la moyenne: les jeunes sont souvent engagés dans une catégorie salariale inférieure à la fonction qu'ils occupent. En effet, une étude du Ministère de l'emploi montre que les jeunes ne bénéficient plus du meilleur salaire possible dès leur premier emploi, on assiste au phénomène du déclassement: le manque à gagner au niveau salarial serait de 15% !

Le nombre d'emplois salariés pour les jeunes a diminué (perte de 20.000 emplois entre 1992 et 2002). 140.000 jeunes de moins de 25 ans sont à la recherche d'un emploi, 26% des jeunes restent au moins un an au chômage ou sans emploi après la fin de leurs études. Une longue période d'inactivité à la suite des études ne constitue donc plus une exception! Et ce n'est pas faute d'avoir cherché vainement un emploi virtuel, la catégorie des moins de 30 ans a été la première cible des contrôles de la recherche d'emploi.

Keep the way and react !

Bien que ces constats soient peu réjouissants, nous devons garder le cap et provoquer le débat. Tout d'abord en médiatisant ces réalités dont le grand public n'a pas, peu ou partiellement conscience. C'est pour cette raison que les Jeunes CSC étaient présents au Festival de Dour, via l'action «youth poverty, react quickly!». Deux objectifs étaient poursuivis: sensibiliser le grand public à la situation réelle des jeunes belges et recueillir témoignages et expériences de vie qui serviront de base à leurs diverses campagnes d'actions et de sensibilisation.

La présence des Jeunes CSC au Festival de Dour a permis d'informer de nombreux jeunes sur leur droit en matière de job étudiant, de premier contrat de travail, d'intérim mais aussi autour de thèmes plus vastes comme l'extrême droite ou le travail des enfants. Au total, ce sont plus de 4.000 jeunes qui ont décidé de s'affilier à Ticket Jeunes, l'affiliation gratuite à la CSC.

M.A.F.

J/CSC : CEUX QUI EN CROQUENT, CEUX QUI EN BAVENT

A quelques jours de la fin de la Coupe du Monde de football, les Jeunes CSC ont souhaité sensibiliser le public du Festival de Dour aux conditions de travail des ouvriers de l'industrie du sport. Ils ont fait circuler une pétition contre Adidas et ont récolté 370 signatures.

33 travailleurs de l'usine Panarub qui produit en Indonésie les chaussures de football Predator Pulse et +F50.6 Tunit d'Adidas ont été licenciés suite à une grève. Ils dénonçaient des salaires trop faibles pour faire face à l'augmentation du coût de la vie. L'attitude actuelle d'Adidas n'encourage pas une résolution positive de la crise. Cela doit changer.

Vous pouvez vous aussi signer la pétition sur www.solmond.be.

J/CSC : VOYAGE VERS LE FUTUR

Les problèmes d'accès à l'emploi et de la montée de l'extrême droite sont-ils spécifiques à la Belgique ? Une délégation des Jeunes CSC s'est rendue à Lille pour rencontrer des jeunes délégués de la CFDT (syndicat français) afin d'avoir des échanges sur des thèmes qui préoccupent tant les jeunes Belges et que les jeunes Français.

Le contexte français est très différent de celui de la Belgique: le taux de syndicalisation est faible, les syndicats n'offrent pas ou peu de services à leurs affiliés, ne paient pas les allocations de chômage, les jeunes ne sont pas organisés de manière spécifique, ... Deux visages du syndicalisme européen qui sont pourtant confrontés à des problématiques communes, que ce soit la montée de l'extrême droite ou le taux de chômage élevé chez les jeunes. Sandrine et Ludovic se sont tous deux rendus à Lille avec la ferme intention de débattre et de trouver des solutions. «Ce qui m'a frappé avant tout, c'est les différences. Le syndicalisme français n'a vraiment pas grand chose à voir avec ce qui se fait chez nous. Ils étaient très surpris de voir autant de jeunes impliqués dans le mouvement syndical, explique Sandrine. Mais très vite, les ressemblances sont apparues, au fond nous avons les mêmes problèmes mais des manières différentes de les aborder.»

Même si le phénomène est plus important en France, la problématique de la montée de l'extrême droite est pourtant une réalité proche de la nôtre. Les scores élevés de l'extrême droite aux dernières élections présidentielles ont entraîné la mise sur pied d'une série d'actions pour lutter contre ce phénomène. Un travail de fond a été lancé dans les entreprises avec les délégués. «La France, c'est un peu comme un voyage vers le futur pour nous. C'est ce qui pourrait se passer si on laisse l'extrême-droite gagner en importance, ajoute Ludovic. «On a pu se rendre compte des phénomènes qui exacerbent le racisme et l'exclusion, complète Sandrine. Les cités où sont regroupées les populations immigrées sont vraiment un bon exemple de ce qu'il ne faut pas faire. En isolant les étrangers, on accentue la peur de l'autre. De plus, les jeunes immigrés sont très touchés par le chômage ce qui les exclue encore un peu plus.»

Pendant toute une journée, les jeunes syndicalistes belges et français ont échangé sur leur vision de l'engagement syndical, sur la société et sur l'avenir. En conclusion, Sandrine et Ludovic s'écrient d'une même voix: «Même si nous devons continuer à nous battre et que tout n'est pas rose, ce genre de rencontre nous permet de nous rendre compte de la chance que nous avons de vivre en Belgique».

M.A.F.

JOC - JOCF VERVIERS : FREEPERIE ?

Comment est né le projet ?

Le commerce de vêtements d'occasion est désigné par le terme « friperie », et «free» signifie gratuit. Dès lors, freeperie peut signifier «commerce gratuit de vêtements d'occasion» ou, plus simplement, «échange de vêtements».

Il ne s'agit pas de troc... Pas de «Je te donne ça contre ça» ici mais plutôt des «J'apporte ça parce que je ne m'en sers pas et je l'offre à qui veut le prendre. Peu importe que je trouve quelque chose qui me plaît parmi ce que les autres ont apporté ou non. Je donne pour le plaisir de donner, simplement parce que je considère qu'un vêtement qui ne me va plus ou ne me plaît plus sera plus utile sur le dos de quelqu'un d'autre qu'au fond de mon armoire.»

Dans la même logique, je prends ce qui me fait plaisir, ce dont j'ai besoin, tout en gardant à l'esprit que l'objectif n'est pas de remplir mes armoires avec d'autres choses inutiles.

Si nous étendons ce concept aux livres et aux objets qui ne nous servent plus, nous aurons fait la description de la philosophie qui traverse ce projet de consommation alternative et solidaire que les Jocistes mènent depuis quelques mois.

Que faire concrètement ?

J'apporte au minimum un vêtement/livre/objet en bon état, plus si je le souhaite. Après l'avoir fait étiqueter, je pose ce que j'ai apporté sur une des tables à destination des autres participant-e-s. Je peux alors faire le tour des tables et prendre ce que je souhaite (possibilité d'essayer les vêtements). Je peux aussi en profiter pour rencontrer de nouvelles personnes, pour discuter autour d'un verre et peut-être tisser de nouveaux liens.

Les vêtements, livres et objets restant à la fin de la freeperie seront stockés et proposés une nouvelle fois à la prochaine freeperie. Si les stocks devenaient trop importants, nous nous chargerons d'en faire don à des organisations caritatives de la région.

Rêvons un peu et qui sait... Dans quelque temps, notre projet aura pris une telle ampleur que les objets et les êtres humains, l'avoir et l'être auront peut-être retrouvé leur place initiale dans nos vies ?!

Pour plus d'informations:

JOC et JOCF Verviers, rue Laoureux 28, 4800 Verviers,
Tél.087/33.66.80 ou 0497/25.96.46.
Courriel : jocverviers@joc.be et jocfverviers@joc.be

CJD : COMMENT DEVENIR BELGE ?

Le Conseil des Ministres du 19 mai 2006 a annoncé des modifications du code de la nationalité. Les modifications concerneraient :

- la possibilité de se voir retirer la nationalité belge si on l'a obtenue suite à une fraude ;
- le rallongement des délais légaux pour les procédures de déclaration de nationalité (en pratique cela ne changera pas grand chose, le délai actuel d'un mois n'étant jamais respecté, faute de moyens des Parquets pour effectuer les vérifications requises) ;
- les personnes en séjour illégal ne pourront plus demander la naturalisation ;
- les personnes belges demandant volontairement à acquérir une autre nationalité pourront garder leur nationalité belge ;
- les enfants apatrides nés en Belgique ne pourront devenir Belges que si leurs parents auront vainement fait les démarches pour obtenir leur propre nationalité.

La brochure «Comment devenir Belge?», éditée par le Centre Jeunesse Développement sera actualisée dès la publication officielle des modifications du code de la nationalité.

Rappelons que la brochure détaille les conditions à remplir pour obtenir la nationalité belge, que ce soit pour les mineurs ou les majeurs. Elle explique aussi comment les demandes sont examinées, les délais, l'impact éventuel de l'acquisition de la nationalité belge sur la nationalité d'origine et les conditions dans lesquelles on peut perdre la nationalité belge. Y seront ajoutées des informations complémentaires concernant les titres de séjour pour les étrangers.

Le CJD organise régulièrement des séances d'information sur ce thème, et, sur demande, des journées de formation. L'association prépare en outre un document didactique sur les permis de travail.

J&S : DE NOMBREUX SÉJOURS ET PLAINES DE VACANCES...

L'été se termine à Jeunesse & Santé. Les enfants et les animateurs sont rentrés chez eux la tête pleine de souvenirs.

Des plages de la côte belge aux vertes vallées de l'Ardenne, des Pays-Bas à l'Espagne, en passant par la France et la Croatie, Jeunesse & Santé a, cette année encore, animé 14.000 jeunes valides et moins valides de 6 à 21 ans.

Comme chaque année, nous avons tout mis en œuvre pour fournir un encadrement et des animations de qualité. Voici quelques exemples de ce que Jeunesse & Santé a réalisé cette année :

- Un séjour en Croatie a réuni des enfants valides et moins valides et leur a proposé de rencontrer des jeunes croates afin de confronter leur réalité respective, d'échanger, d'apprendre à se connaître malgré les différences.
- Des plaines où les enfants ont eu l'occasion de découvrir la cuisine en participant à la construction et la réalisation de menus. Au programme : découvertes gustatives pour susciter d'autres envies culinaires, plus saines, plus variées...
- Un festival de musique ouvert aux groupes de J&S et d'ailleurs. Une manière originale pour les animateurs de se retrouver après les séjours et les plaines.
- Une veillée itinérante qui, cheminant de séjours en séjours, a saupoudré les soirées de magie, de féerie et d'enchantement. Utilisant au mieux toutes les ficelles de l'animation, du grimage, des déguisements, de l'éclairage, des décors, la petite troupe propose une veillée hors norme créatrice d'ambiance et de convivialité.

... MAIS ENCORE

Si les séjours et les plaines focalisent une grande partie des énergies, la vie du mouvement est loin de s'arrêter à la fin de l'été.

Ca bouge à J&S ! A la mi-octobre aura lieu le Congrès du mouvement. Ce ne sont pas moins de 600 animateurs qui se réuniront le temps d'un week-end à Heer-sur-Meuse pour réfléchir ensemble sur la thématique de « L'Esprit de Mouvement ». Sans trop en dévoiler, nous partirons dans un pays imaginaire à la rencontre des Fakirs. L'événement aura une forme originale. Fini les ateliers de réflexions, c'est sous la forme d'un vaste jeu qui durera tout le week-end que les animateurs seront amenés à s'exprimer et réfléchir sur la thématique.

Achevant un été 2006 sur les chapeaux de roue, Jeunesse & Santé s'apprête à repartir de plus belle...

JOC : MA COMMUNE EN JEU

Dans le cadre de sa campagne « Altern'activons-nous », la JOC propose un outil pédagogique qui vise à faire prendre conscience aux jeunes des possibilités d'interaction avec leurs communes la veille des élections. Le jeu est basé sur des thèmes choisis par les futurs électeurs : enseignement, emploi, temps libres, médias, et permet d'animer, de manière ludique, des débats autour des enjeux au niveau communal.

Renseignements et commandes (15€ + frais d'envoi) :

Jeunesse Ouvrière Chrétienne, 02/513.79.13 – alternactivonsnous@joc.be

GRATTE CÉLEBRE SES 20 ANS

Le 17 novembre prochain, GRATTE convie ses invités à fêter les 20 ans de l'association. Le cadre d'Aqualibi (Wavre) sera exclusivement réservé à l'association et ses convives, anciens, parents, familles et amis : à noter dans vos agendas.

AU PATRO : C'EST REPARTI POUR UNE ANNÉE RICHE EN PROJETS !

Cette année encore, le Patro proposera une multitude de rendez-vous à ses cadres et animateurs.

Le 30 septembre, les coachs Défi-Ado – cadres régionaux encadrant les patros dans un vaste projet de redynamisation des sections d'adolescents – se retrouveront pour mettre en réseau leurs pratiques et découvrir de nouveaux outils.

Le Défi-Ado poursuit sa route et compte chaque mois de nouveaux patros désireux de s'investir dans une réflexion à long terme sur l'animation proposée aux ados.

Le 11 novembre, c'est un autre rendez-vous qui mobilisera cette fois les animateurs des sections de Benjamins et Benjamines (6-9 ans).

La Journée Cible permettra aux animateurs d'échanger leurs expériences d'animation et d'en apprendre encore un peu plus ! Différents sujets seront abordés tels que les relations avec les parents des Benjas, l'encadrement spécifique de cette tranche d'âge, la créativité – axe pédagogique privilégié de la section, ou encore le projet et les rites...

Vaste programme qui prendra la forme tantôt de jeux et tantôt d'ateliers.

Au printemps, une autre Journée Cible s'adressera aux animateurs des Conquérants et Alpines (12-14 ans).

Le 25 octobre, ce sont les aumôniers régionaux qui se retrouveront pour partager leurs perspectives dans les différentes régionales Patro et les patros qui les composent...

Mais d'ici la fin de l'année 2006, c'est la formation qui sera à l'honneur, avec au moins un rendez-vous pour chaque acteur du Patro !

Les animateurs se retrouveront lors des sessions régionales de formation, à la Toussaint et à Noël. De plus, ils pourront se perfectionner dans l'une ou l'autre technique d'animation le 25 novembre à la Journée Multiformation, en compagnie des autres membres de leur équipe de cadres.

Les formateurs redémarrent aussi l'année sur les chapeaux de roue ! Leur journée aura lieu le 14 octobre, ils pourront y faire le point sur les nouveautés du Patro, sur leurs pratiques de formation et aussi découvrir de nouveaux contenus. Certains d'entre eux auront déjà débuté leur formation (For/For) dès la fin septembre.

Les coordinateurs de sessions régionales se forment également, de même que les autres cadres régionaux et fédéraux !

Une fois encore, l'adage « Au Patro, quand on accède à une fonction, on se forme à cette fonction » prendra tout son sens et permettra aux animateurs et animatrices de proposer une animation de qualité aux enfants chaque semaine !

UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE A LA FNPF !

Depuis le 1er septembre, Noémie Jadin, porte le foulard de présidente de la FNPF (Fédération Nationale de Patros Féminins). Avec Joël Lambert, président des Patros « garçons » et « mixtes », elle sera la représentante des 25000 enfants et jeunes qui participent chaque semaine au projet Patro.

Au Patro depuis l'âge de 6 ans, Noémie connaît tout du Mouvement. Animatrice puis formatrice d'animateurs, elle travaille depuis deux ans à la Fédération au poste de Responsable des formations. Elle commence à présent son mandat de présidente chargée de projets.

Lors de son élection par les représentants de tous les animateurs, ses motivations étaient claires : « *j'ai envie d'utiliser mes compétences, et de les mettre au service du Patro. Envie de parler du Patro, à ses membres comme au reste du monde, envie d'écouter le Patro, envie de construire des projets pour soutenir et renforcer le Patro* ».

Pour tous les enfants et les jeunes portant un foulard jaune et vert, Noémie Jadin est prête à se bouger et à soutenir leurs actions. Sa vision du Mouvement : « *Le Patro propose aux jeunes de tout milieu social et culturel des activités éducatives, les préparant ainsi à devenir des citoyens et des acteurs positifs dans la société. Nos méthodes favorisent l'expression, la participation et la prise de responsabilités des jeunes et développent des espaces où ceux-ci peuvent goûter à l'engagement et adhérer à des valeurs fortes* ». Le Patro, elle y croit et compte remplir sa fonction avec énergie.

Pour elle, il faut encourager les animateurs, aller sur le terrain mais aussi travailler en amont : « *Le décret relatif aux Organisations de Jeunesse est en cours de réforme, avec mon expérience, je pourrai affirmer à notre Ministre, Fadila Laanan qu'il est primordial de nous soutenir* ».

A 24 ans, Noémie Jadin devient la plus jeune Présidente fédérale des Patros. L'expression « *les Organisations de Jeunesse POUR les jeunes et PAR les jeunes* » prend ici tout son sens.

En campagne avec la JOC

Initiée par la JOC ⁽¹⁾, la campagne « Altern'activons-nous », s'adresse à tous les collectifs jeunes sensibles à l'avenir d'une citoyenneté vivante dans notre pays. Elle vise à attirer l'attention des autorités communales sur le rôle moteur qu'elles peuvent jouer en la matière.



De gauche à droite : Steven Bours, Toviki Jima et Luigi Mauti

Altern'activons-nous, c'est quoi ?

C'est partir du constat que les jeunes, plus que quiconque, sont responsables de l'avenir de notre démocratie. La politique n'est pas l'affaire de quelques-uns, elle nous traverse. Les jeunes sont porteurs d'alternatives solidaires pour sortir du carcan d'une société bloquée sous la chape de la mondialisation et d'une pensée unique ultralibérale.

Lancée officiellement le 4 février 2006 à Namur, la campagne sera rythmée par plusieurs temps forts (formations, rencontres internationales, colloque, actions nationales et locales...) jusqu'à sa clôture prévue en mai 2007 avec l'annonce du classement des "Communes jeunes admis". Cette action symbolique visera à récompenser les communes qui,

au-delà des discours, transformeront en actes politiques concrets nos revendications pour laisser une plus grande place aux jeunes dans la gestion de la Cité.

La démocratie, l'affaire de tous

Une campagne qui s'est arrêtée en bord de Meuse avec l'organisation, par la JOC de Liège, d'une journée pour et sur la démocratie intitulée "La Démocratie, je dis Oui !!!". Elle a eu lieu le samedi 27 mai 2006 à l'asbl la Tchicass à Liège avec au programme : "Le marché de la Démocratie". Différentes organisations qui travaillent au quotidien pour défendre la démocratie, tenaient un stand montrant leur travail, leur campagne, leur lutte... Après une représentation de "Bloc 13", par le Théâtre de la Renaissance ⁽²⁾, la journée s'est achevée par une conférence/débat avec Jean-François Stassen, sociologue et chercheur à l'université de Genève. Le but de cette journée était d'une part de sensibiliser les jeunes aux élections (il ne s'agit

pas uniquement d'une affaire d'adultes) et d'autre part, de montrer qu'il est important de ne pas voter n'importe quoi.

C'est pourquoi nous poursuivons cette campagne en organisant une soirée "débat politique" en vue des élections communales. L'objectif : donner la possibilité aux personnes présentes, et en particulier aux jeunes, d'interpeller les jeunes représentants politiques de chaque parti présent et de voir leurs programmes pour ces élections.

Luigi Mauti,
Permanent de la JOC de Liège ⁽²⁾

(1) Jeunesse Ouvrière Chrétienne

(2) 04/337.85.85
theatrerenaissance@hotmail.com

(2) JOC Liège-Huy-Waremme :
04/232.61.78 - jocliefge@joc.be



Rendez-vous le
22 septembre 2006 à 19h30
à la Maison Blanche
rue Emile Vandervelde 193A
à Glain (Liège).

À la plaine et au camp avec la ministre

C'est sur invitation que la ministre de l'Enfance visite les plaines et camps. Ce vendredi après-midi, elle faisait étape à Gesves.

TENUE décontractée pour Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé en visite à Gesves et dans les environs. Elle réserve habituellement les vendredis après-midi des vacances pour ces visites fort importantes pour elle, sur le terrain.

Le collège échevinal, au grand complet, était présent pour l'accueillir.

On lui a ensuite présenté les membres, qu'elle connaît d'ailleurs, de la commission d'avis des centres de vacances, en réunion préparatoire dans la salle du conseil communal.

Au pas de charge, la visite de la plaine de Gesves, organisée par l'échevnat de la Jeunesse, a débuté. La ministre, toujours accompagnée des membres du collège échevinal et de la commission, a visité toutes les sections de la plaine, s'entretenant avec les responsables des différents groupes. Elle s'est inquiétée des difficultés rencontrées sur le terrain par ces responsables.

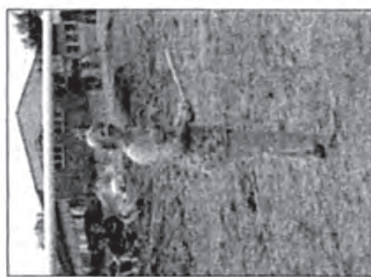
On y dort aussi

Une plaine, c'est un peu un

microcosme. Les enfants sont pris en charge, du matin au soir, et toutes les activités d'une journée se développent comme dans la vie de tous les jours.

Dans une partie du réfectoire de l'école de la Communauté française, mise à la disposition de la plaine gesvoise, les organisateurs ont installé une pièce noire, non pour développer des films mais tout simplement pour y faire une salle de repos pour les plus jeunes. Insouciant et peu embarrassés par le bruit dans la pièce voisine, plusieurs bambins dormaient à poings fermés. C'était beau à voir.

Lors de la visite, la ministre a été invitée par les aînés,



Catherine Fonck s'est essayée au base-ball. Pas mal pour un premier essai!

joueurs de base-ball, à « baloter », comme on dit dans le jargon. Pour un premier essai, c'était assez concluant.

Rencontre utile

Après cet exercice, elle a rencontré les membres de la commission d'avis des centres de vacances, présidée par Hervé Gilbert. Plusieurs points devaient être abordés. Ce fut l'occasion de dresser le bilan d'une année de travail et des différentes actualités des centres de vacances. La commission devait encore entretenir la ministre des accès aux infrastructures scolaires pour les pouvoirs organisateurs de centres de vacances et le soutien à ces centres. Les responsables de la commission en ont profité pour recadrer leur compétence.

La ministre Fonck a poursuivi son marathon en visitant, à Flostoy, le camp de lutins de la 34e unité Saint-Etienne de Hamme-Mille, des Guides catholiques de Belgique.

En fin de journée, la ministre a rencontré au domaine de Mozet, quelque 150 animateurs et formateurs de la Fédération des Guides catholiques de Belgique. Alors que seul le souper était prévu au programme, Catherine Fonck est restée jusque tard dans la soirée et a participé, très activement d'ailleurs, à la veillée des amateurs qu'elle a remerciés pour leur engagement béné-

Freddy GILLAIN



La ministre Catherine Fonck est passée par un camp de lutins, à Flostoy.

Vacances

Petit rappel aux mouvements de jeunesse

LEVÉ DE BON MATIN, le ministre wallon en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et du Tourisme, Benoît Lutgen (CDH), s'est rendu à Gesves ce vendredi afin de saluer une troupe de guides participant à un camp dans la verdoyante vallée du Samson. Le but de cette visite était de rappeler aux patrouilles de Renardeaux, Ecuireuils, gentils... Colibris (si si) et aux responsables de mouvements de jeunesse en général quelques informations utiles – par ailleurs publiées dans un petit guide pratique – afin que ces séjours se déroulent dans les meilleures conditions.

Benoît Lutgen a ainsi mis l'accent sur la nécessité de se mettre préalablement en contact avec l'agent des eaux et forêts local pour toute demande concernant, par exemple, l'obtention de bois ou encore l'autorisation d'effectuer des promenades en forêt hors des sentiers normalement réservés à cet effet. En ces jours particulièrement secs, il a également insisté sur les précautions à prendre afin d'éviter les risques d'incendie, rappelant qu'il est strictement interdit de faire du feu en forêt.

Enfin, il a souligné qu'une subvention était accordée aux mouvements de jeunesse qui choisissent de consommer les produits d'exploitants locaux. (G.T.)

Les pièges du job d'été

Les vacances d'été sont l'occasion pour des milliers de jeunes d'épaissir leur portefeuille en effectuant des jobs étudiants.

Toutefois, rares sont ceux qui sont au courant des droits et avantages que leur procure la loi. Pour les informer, les Jeunes CSC étaient présents sur plusieurs festivals, dont Werchter et Dour. « Nous sommes là pour recueillir les témoignages des jeunes et les prévenir des pièges dans

lesquels tombent de nombreux jobistes, explique Claire Delobel, responsable nationale des Jeunes CSC. Par exemple, les agences d'intérim tentent souvent de ne pas payer les heures supplémentaires, les jours fériés ou les frais de transport. Pourtant, le jobiste y a droit et il peut se retourner contre son employeur dans le cas où il ne les paie pas. »

La nouvelle loi sur les jobs étudiants pose aussi plusieurs pro-

blèmes : « Auparavant, en dessous de 23 jours prestés en été, le jobiste et l'employeur bénéficiaient d'une réduction des cotisations sociales, indique Claire Delobel. La limite est passée à 23 jours en été et 23 jours hors été, non cumulables. Cependant, cette réduction de charges ne permet pas de bénéficier de tous les droits sociaux, comme le chômage ou les congés payés. Certains jeunes qui commencent à travail-

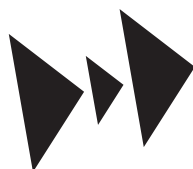
ler sous de tels contrats ne bénéficient donc d'aucune protection s'ils se font licencier ». Une situation qui conduit à plusieurs abus, ajoute-elle : « Certains employeurs font signer au jobiste une clause lui interdisant de travailler autre part après avoir été employé deux ou trois semaines chez eux, pour éviter de payer l'intégralité des cotisations sociales. Le gain financier que l'étudiant espérait se réduit donc rapide-

ment. De plus, s'il a effectué un stage durant son année d'études, certaines agences d'intérim ne s'engageront pas de peur de payer toutes les charges ». L'action du syndicat chrétien avait aussi pour but de sensibiliser le monde politique. « Avant 2007, il sera malheureusement difficile de trouver un accord à ce propos », conclut Claire Delobel. ■ C.H. (st.)

www.jobetudiant.be

REVUE DE PRESSE

La revue de presse est constituée d'une sélection d'articles autour de thématiques qui concernent directement ou indirectement le secteur des organisations de jeunesse : l'enfance, les jeunes, la vie associative, l'enseignement, l'aide à la jeunesse, l'emploi dans le secteur non-marchand, la société multiculturelle, l'Eglise en société.



- Pour ne pas tourner en rond 46
- Sondage de la fondation FREE : les jeunes sont d'humeur nomade 48
- « Le politique bat monnaie sur le dos du judiciaire » 50
- Le Conseil de la Jeunesse inquiet 51
- Justice des mineurs ? Le débat devrait être un peu plus serein ! 52
- Média-Politique-Aide à la jeunesse : troisième mi-temps d'un match à trois 53
- Trois catégories de sorties et un juge plus arbitre que jamais 55
- Claude Lelièvre tacle Catherine Fonck 56
- Modification du congé éducation — Le droit au savoir bafoué 57
- Appel d'urgence à la décroissance 58



LES POSSIBILITÉS SONT NOMBREUSES pour éviter à vos enfants de passer l'été à tourner en rond. Même si parfois, la différence entre rester chez soi et participer à un stage est peu perceptible. PHOTO PIERRE-VES THIEBOUT

LES CENTRES DE VACANCES et autres organisations sportives sont là pour distraire vos enfants.

Chaque année, peu avant l'été, une boule au ventre nous rappelle gentiment que ces grandes vacances, celles tant attendues par nos chéribins, pointent le nez. Et là, c'est l'angoisse. Une question se profile : « Comment combiner boulot et garde des enfants ? » La plupart ont deux semaines de vacances, reste à trouver des solutions pour les autres semaines... Parce que nous, on se contenterait bien de rester dans le jardin, allongés sur un transat, le dernier best-seller à la main. Mais nos petits anges ne fonctionnent malheureusement pas comme ça. Ils ne demandent qu'à bouger, à être baladés. Pas facile quand on travaille huit heures par jour. Et les journées entières chez les mamies, c'est chouette, mais il y a un moment où l'envie d'aller voir ailleurs dérange.

Et pour ce faire, un large panel de centres de vacances (regroupant plaines, camps et séjours de vacances) s'offre aux parents.

Organisées par des communes, des maisons de jeunes ou des mutualités, ces plaines sont accessibles dès l'âge de 30 mois et jusqu'à 12 ans, mais elles sont surtout beaucoup plus abordables financièrement que d'autres formules. C'est vrai, les plaines sont très souvent organisées dans des écoles, « mais tout est fait en sorte pour que les enfants ne se croient pas à l'école 12 mois sur 12 », rassure Vinciane Charlier, responsable du service des centres de vacances à l'ONE. Sports ou activités créatives selon les endroits, pas le temps de s'ennuyer ! Au total, 10.000 jeunes fréquentent chaque année

évidemment inséré dans des programmes sportifs et culturels bien chargés.

Environ 3.000 centres de vacances sont agréés par l'ONE. Cet organe contrôle les centres tandis que la Communauté française les subsidie. N'importe quelle organisation peut entrer une demande d'agrément mais il faut obligatoirement répondre à certains critères. « Depuis 2001, on demande aux centres de rendre un projet pédagogique, explique Vinciane Charlier, de l'ONE. Il ne s'agit pas d'une garderie mais d'apprendre ensemble, de faire en sorte que l'enfant soit acteur du stage. L'encadrement est également important. Un coordinateur doit être présent au centre et au minimum un animateur sur trois doit être bachelier. »

Enfants moins valides

Une importance particulière est également accordée aux enfants moins valides. « Ils sont accueillis dans les centres jusqu'à l'âge de 21 ans. C'est un bon moyen pour eux de s'épanouir en rencontrant d'autres enfants », indique Vinciane Charlier.

À côté de ces stages agréés par l'ONE, il y a les organisations privées. Mais attention, celles-ci ne sont pas contrôlées. Vérifiez donc que tout est en ordre au niveau des assurances et que vos enfants sont entre de bonnes mains. Votre maison communale vous renseignera. Maintenant, il ne vous reste plus qu'à faire votre choix ! ■ G.C. (SL)

Toutes les offres de stages en centres de vacances sur www.centres-de-vacances.be

les mille plaines répertoriées en Belgique.

Puis il y a les séjours de vacances (anciennement appelés « colonies »). Mis à part le changement de nom, le principe reste le même. Des jeunes encadrés de « monos » partent ensemble découvrir les Ardennes, la Côte ou un pays. Sur place, batailles de purée, tartines au choclo et premiers baisers à gogo... De quoi marquer toute une vie ! Le tout

est et stages de voile.

Passé l'âge de 12 ans, les stages font fureur. L'offre est large. De quoi satisfaire les envies et passions de tout un chacun. « Mes enfants font quatre stages sur l'été », explique Françoise Lamouline. « C'est une façon de les occuper mais c'est surtout plus facile car je travaille. » Les succès du moment ? Immersion linguistique

Un été qui peut coûter cher

Occuper les vacances des enfants, c'est bien mais ça a un prix. Et quel prix ! Un salaire, voire plus, peut parfois y passer et ce parce qu'aucune autre solution n'est envisageable. On peut passer de la gratuité à des stages allant jusqu'à 250 euros, voire plus encore. Petit tour des différentes possibilités...

Les plaines de jeu sont très accessibles financièrement. Selon les communes, il faut compter entre la gratuité et 5 euros la journée si c'est l'administration qui organise, et jusqu'à 20 euros la journée si l'organisation est entre les mains d'une ASBL. « Mais, rassure Vinciane Charlier, responsable des centres de vacances à l'ONE, nous essayons de garantir l'accès à tous. Un centre de vacances ne peut être agréé si les prix ne garantissent pas un accès finan-

cièrement facile à toutes les familles. »

Viennent ensuite les stages. Il faut compter environ 50 euros pour une semaine en sport découverte à l'Adeps, et 110 euros en plus si vous optez pour l'internat. Cela dépend du sport mais surtout du centre sportif choisi. S'il s'agit d'un club privé, les dépenses seront plus conséquentes. Quant aux ateliers créatifs, une semaine coûte en moyenne une centaine d'euros.

Dans des fourchettes de prix beaucoup plus élevées, on retrouve les séjours de vacances et les stages de langues. Une semaine tourne autour de 200 à 250 euros. Plus chers encore, les stages d'été en immersion. On commence avec environ 650 euros pour deux semaines. Et cela augmente suivant la destination et le nombre de semaines désiré.

Quelle que soit l'option choisie

pour occuper les enfants, ça peut vite revenir très cher. Depuis décembre 2005, un décret permet aux familles de déduire fiscalement 11,20 euros par jour de participation à un centre de vacances et par enfant de moins de 12 ans. Il suffit de demander une attestation de participation au centre reconnu par l'ONE (et pas spécialement agréé par celle-ci) ou par une institution publique et de la joindre à la déclaration fiscale. N'hésitez donc pas à demander une attestation au centre fréquenté.

Cette initiative permet de rentrer un peu plus dans ses frais mais soulève quelques interrogations. Les centres risquent d'augmenter leurs prix et sont susceptibles de léser les personnes aux revenus les plus bas, qui ne payent pas d'impôts... ■

G.C. (St.)

Sports combinés, aventure et langues : le top

Les stages classiques

Football, tennis, danse, équitation, basket-ball, escalade, psychomotricité et le célèbre stage multisports occupent encore et toujours les premières places des stages sportifs classiques les plus demandés. La nouveauté, c'est la combinaison avec des cours de sciences ou de langues. De quoi joindre l'utile à l'agréable.

Du côté des ateliers créatifs, la poterie, le dessin, le théâtre et le chant continuent à séduire les plus jeunes.

Les stages originaux

Breakdance, comédie musicale, djembé, danse orientale, astronaute d'un jour, tels sont les nouveaux stages en vogue. Les parcours aventure ont également beaucoup de succès chez les enfants. C'est l'occasion pour eux d'apprendre à conduire des quads, à faire des courses d'orientation en forêt, du paint-ball, du tir à l'arc en forêt ou s'amuser sur des ponts de singe. Il faut compter environ 130 euros pour transformer nos enfants en véritables petits Indiana Jones.

Les stages de langues

En Belgique, avec des « natives » pour professeurs ou en immersion, les stages de langues sont le succès du moment, avec 40 % de fréquentation de plus que l'an dernier. La destination préférée ? Malte. Elle permet à la fois de profiter du soleil et d'apprendre l'anglais. La durée du séjour varie selon l'envie (et les moyens). En vogue également : l'Australie, les États-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada. Certes, cela a son prix mais cela reste le meilleur moyen d'apprendre une langue.

UNE MAJORITÉ de sondés entend faire passer l'épanouissement personnel avant la carrière.

De quoi ont peur les 15-24 ans ? Quelles sont les valeurs qui leur sont chères ? Leurs préoccupations ? C'est ce qu'a tenté de déterminer la Fondation pour la recherche et l'enseignement de l'esprit d'entreprendre (FREE) en interrogeant 650 jeunes. Verdict ? Les jeunes ressemblent, plus qu'on ne croit, aux adultes. Selon l'enquête, cinq éléments caractérisent cette tranche d'âge : le pragmatisme, la recherche d'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, le désir de liberté et d'indépendance, la foi en l'avenir et la difficulté de faire des choix.

Un goût prononcé pour le pragmatisme. Très présent dans la plupart des attitudes des jeunes, il s'exprime, notamment, dans leur engagement au service d'une cause. Ainsi, à leurs yeux, la transformation du monde passe par des comportements simples et concrets. Ils sont par exemple 66 % à vouloir « s'impliquer par des petits gestes de la vie quotidienne » comme le tri des déchets ou une consommation éthique. Les causes qui leur paraissent les plus justes ? Près de la moitié des jeunes interrogés citent la défense des droits de l'homme, la protection des enfants et la lutte contre le racisme.

Travailler ? Oui mais vivre d'abord ! Dans le monde du travail, l'engagement n'est plus vécu

La volonté de combiner réalisation de soi dans la vie professionnelle et dans la vie privée est par ailleurs extrêmement forte. Les jeunes Belges francophones ne sont que 2 % à estimer que le travail passe avant tout et à peine plus (4 %) à ne pas se sentir impliqués dans leur travail. L'immense majorité (plus de 95 %) désire s'impliquer dans le travail mais « pas plus » que dans la vie personnelle. Pour autant, ni la cause au nom de laquelle ils se mobilisent, ni la préparation de l'avenir professionnel n'ont disparu de leurs préoccupations. « *Changer le monde* », « *monter sa boîte* » ou « *faire carrière* » demeurent importants mais ne suffisent

plus : les jeunes cherchent à se réaliser dès à présent. La promesse des lendemains qui chantent ne suffit plus.

Ils ont foi en l'avenir. S'ils valorisent l'autonomie et disent ne pas craindre les responsabilités,

43 % des jeunes interrogés se disent optimistes et enthousiastes ; seuls 8 % s'avouent pessimistes

seuls 20 % des jeunes se définissent comme « persévérants, tenaces ». Seuls 12 % des jeunes Belges francophones se définissent comme « fonceurs, bossers ». Un sur deux se qualifie d'« ouvert et curieux ». L'enquête mon-

tre par ailleurs que les jeunes ont le moral : 43 % se disent « optimistes et enthousiastes » alors qu'ils ne sont que 8 % à se dire « pessimistes et déprimés ». Les jeunes ont quand même leurs peurs, le plus souvent liées à la mort. Pour 70 %, les plus grandes peurs sont, dans l'ordre, la perte d'un proche, la maladie et l'accident, leur propre mort et la solitude.

Dur, dur de faire des choix. Dans de nombreux domaines, les jeunes disent éprouver de grosses difficultés à faire des choix. Ainsi, la plupart d'entre eux « *nomadisent* » d'un groupe à l'autre en fonction des goûts et affinités du moment. Ils valorisent cette liber-

té de mouvement dans les appartenances. Même en termes de croyance et de religion, un nombre croissant de jeunes compose avec des éléments venus de différentes religions et philosophies, n'hésitant pas à mélanger christianisme, new age et bouddhisme.

Les points communs des attitudes exprimées dans ces différents domaines renvoient à une caractéristique majeure de la jeunesse actuelle : combiner en permanence des définitions et appartenances multiples. Leur rapport à la politique est aussi un refus de catégorisation : un jeune sur deux ne se dit pas proche d'une tendance politique. ■ **Ch. A. (ex)**

Oui à la presse quotidienne

Les jeunes Belges francophones sont surinformés. Nouvelles technologies, télévision, radio ou presse quotidienne, ils sont souvent au contact de sources d'information. 58 % des jeunes de 15 à 24 ans déclarent consulter la presse quotidienne au moins une fois par semaine. Pour la recherche d'informations rigoureuses (34 %). En comparaison, internet leur semble très peu fiable (5 %).

Non à la publicité

Les jeunes sont très peu nombreux à accorder de l'importance à l'opinion des médias (10 %). Ils utilisent à 70 % internet pour télécharger musique, films et logiciels. La publicité jouit, quant à elle, d'une image plutôt négative. Une bonne publicité, selon les jeunes, se doit d'être drôle (61 %) avant d'être honnête (42 %). **(Ch. A., st., et G. V., st.)**



LA PLUPART DES JEUNES « nomadisent » d'un groupe à l'autre en fonction des goûts et affinités du moment. C'est vrai dans de nombreux domaines, comme les loisirs mais aussi les croyances, la religion ou la relation au politique. PHOTO ALAIN DEWEZ

ENTRETIEN

Guy Bajoit, professeur émérite de sociologie à l'UCL, n'est pas particulièrement surpris par les résultats de l'étude réalisée par la Fondation Free. « Au contraire, dit-il, les résultats sont une confirmation à l'échelle belge francophone des résultats de toutes les études récentes, en particulier celles obtenues par l'Observatoire européen des valeurs. Plus précisément, on trouve dans cette étude la réaffirmation du désir d'intimité, de convivialité, d'émotivité et d'affectivité. De plus, on constate une confirmation de l'importance des

liens familial et amicaux pour les jeunes. Tout ce qui est en dehors des cercles familial et amicaux semble constituer un danger pour eux. Il est intéressant de noter, par exemple, que ce qu'ils cherchent dans un travail est la bonne ambiance et la possibilité de s'épanouir ; en gros, ils voudraient dans leur travail reconstruire des cocons affectifs de sécurité, loin de leurs peurs.

Est-il inattendu de constater que ces peurs sont davantage liées à la mort qu'à la précarité et à l'insécurité ?

Oui, ça peut paraître inattendu. En même temps, on a peur de per-

dre ce qui est important pour soi. La vie de leurs proches et leur propre vie étant très importantes à leurs yeux, ça paraît normal qu'ils aient particulièrement peur de la mort. Je suis quand même étonné que 39 % de jeunes aient peur du chômage. Car ils sont habitués maintenant à une société qui ne garantit plus l'emploi. Dans le cas de l'insécurité, peut-être qu'ils se sont habitués à ne pas pouvoir se balader où ils veulent et ils s'adaptent.

Comment expliquez-vous que les jeunes n'essaient pas plus de changer ces situations en agissant sur la politique, ou au

moins en étant proches de tendances politiques qui préconisent un changement ?

Le fait qu'ils ne se sentent pas proches de tendances politiques ne veut pas dire qu'ils ne font pas de politique. En fait, la politique ins-tituée les intéresse peu, mais la politique comme chose publique les intéresse toujours : ils signent des pétitions sur internet, ils manifestent, ils adoptent des postures politiques mais en dehors des partis. Et ceci est valable dans d'autres domaines : dans le cas de la religion, ils ne veulent souvent pas faire partie d'une église, mais ils sont dans une inquié-tu-

de spirituelle et en quête permanente ; dans le cas des relations affectives, ils acceptent d'être en couple, mais ils refusent le mariage. En fait, ce qui ne les intéresse pas, ce sont les formes instituées par les générations d'avant.

Vous voulez dire que les formes changent mais que les valeurs ne changent pas ?

Si, les valeurs changent aussi : certaines sont de plus en plus plé-biscitées et on les retrouve chez tout le monde mais un peu plus chez les jeunes. Et ces nouvelles valeurs sont liées à l'individualisme, à la croyance que l'individu est l'être suprême. Si je devais les

résumer, je dirais que la vie selon ces nouvelles valeurs serait : invente-toi et deviens toi-même en suivant ta voix intérieure ; choisis ta vie, ne laisse pas les autres décider à ta place ; trouve du plaisir, de la passion et de l'émotion dans ce que tu fais ; fais attention, prends garde à toi-même dans ce monde dangereux. Pour avancer, chacun choisit son chemin, quitte à utiliser parfois des bouts des chemins des autres. Mais s'inventer pour choisir une voie où on trouve de la passion n'est pas toujours facile. ■

Propos recueillis par
Ch. A. (st.)

« Pour avancer, chacun choisit son chemin »

“Le politique bat monnaie sur le dos du judiciaire”

► Christian Panier, président du tribunal de première instance de Namur, s'inquiète de la montée de “l'émocratie”.

ENTRETIEN

JEAN-CLAUDE MATGEN

Christian Panier, président du tribunal de première instance de Namur, réagit à la vague d'émotion née en Belgique du bon de sortie accordé à Mariusz O.

Que vous inspirent les nombreuses réactions enregistrées ces dernières heures.

Décidément, il est désormais impossible au politique de ne point s'approprier, par le truchement des médias, les activités du judiciaire et des services administratifs périphériques. Dès qu'une affaire éclate qui fait l'objet d'une médiatisation à outrance, elle prend, nécessairement, une dimension poli-

tique, ce qui nuit grandement à la sérénité et à la qualité du travail de la justice. Nous sommes à l'extrême limite de la violation du principe de la séparation des pouvoirs.

Le politique, récupérant l'émotion de l'opinion, n'hésite pas à se lancer dans une critique de la justice, quitte à le faire par le prisme biaisé d'une mise en cause d'une entité fédérée comme la Communauté française.

Il le fait d'autant plus aisément qu'en période pré-électorale, le recours au discours sécuritaire peut servir de programme. Mais ce faisant, le monde politique, et singulièrement l'exécutif, exerce une pression de plus en plus lourde et de plus en plus intolérable sur le pouvoir judiciaire.

En quelque sorte, il bat monnaie sur son dos alors qu'au même moment, répugnant à prendre ses responsabilités dans certains dossiers sensibles, comme la libération conditionnelle, il “fourgue” la patate chaude à la justice. En disant cela, je songe évidemment à la création du tribunal d'application des peines.

La nature même de l'activité proposée à Mariusz O. n'est-elle pas en cause?

L'opinion aurait-elle été dérangée si le mineur avait assisté à une représentation d'Andromaque? Peut-être pas. Allons, restons sérieux. Ce qui est en cause ici, c'est le principe même de la sortie. Qu'on en discute, mais sereinement. Or, le politique ne prend pas le temps de la sérénité.

De plus, il se contredit sans cesse. Alors qu'il affirme ne pas vouloir porter atteinte au fleuron humaniste qu'est la loi sur la protection de la jeunesse, il cède aux tentations sécuritaires au premier incident venu. C'est très inquiétant de le voir ainsi surfer sur l'émotion populaire.

Et la presse dans tout ça?

Je préfère parler des presses. Il en est qui ne font jamais leur travail d'explication, préférant exploiter l'émotion.

Oui, “l'émocratie” est un venin mortel pour la démocratie. Plus que jamais, la pédagogie s'impose. ■

Aide à la jeunesse : La sortie accordée au meurtrier présumé de Joe Van Holsbeek a soulevé des vagues d'émotions et de réactions à chaud. Nous présentons ici une sélection de réactions réfléchies provenant d'acteurs du terrain.

RÉACTION



Le Conseil de la Jeunesse inquiet

Le CJEF tient à exprimer ses craintes suite aux prises de positions des représentants politiques dans la foulée de la polémique liée à l'autorisation de sortie du meurtrier présumé de Joe Van Holsbeeck. Il redoute que cette affaire constitue un prétexte au renforcement de l'option sécuritaire en matière de politique de jeunesse. Le CJEF exige du politique le sang-froid et la mesure nécessaires au plein exercice de ses responsabilités

vis-à-vis de la collectivité. *“Un débat aussi complexe que celui sur la protection de la jeunesse mérite plus que quelques propos à l'emporte-pièce et autres déclarations lapidaires”,* estime le CJEF qui exige l'ouverture immédiate d'un réel dialogue entre le monde politique et les interlocuteurs légitimes, de ceux qui connaissent les réalités de terrain. Car les secteurs concernés restent plus que jamais demandeurs d'une politique concertée en la matière de jeunesse. ■

Justice des mineurs ? Le débat devrait être un peu plus serein !

Bernard De Vos Directeur de l'AMO SOS Jeunes. **Benoît Van Keirsbilck** Directeur du service Droit des jeunes de Bruxelles. **Carla Nagels** Présidente de la section Jeunesse de la Ligue des droits de l'homme. **Dominique De Fraene** Chercheur, Université Libre de Bruxelles. **Alice Jaspert** Chercheuse, Université Libre de Bruxelles. **Sarah Van Praet** Chercheuse, Université Libre de Bruxelles.

Les IPPJ (Institutions publiques de protection de la jeunesse, NDLR) font partie de l'arsenal de l'aide à la jeunesse et répondent à la philosophie éducative de ce secteur.

Même si les mineurs contrevenants qui y séjournent ont pu commettre des actes particulièrement graves, leur jeune âge impose, à leur égard, un travail éducatif et pédagogique. C'est ce qui distingue essentiellement ces institutions des établissements pénitentiaires classiques et c'est ce qui permet d'espérer une évolution positive et constructive de la personnalité des jeunes contrevenants. Il s'agit donc tant d'un choix de société que d'un pari sur l'avenir.

L'inefficacité des peines d'emprisonnement des adultes, mise en évidence notamment par le fort taux de récidive, indique à

L'inefficacité des peines d'emprisonnement des adultes indique ce qu'il faut se garder de faire avec des adolescents

l'évidence ce qu'il faut se garder de faire avec des adolescents.

Cela fait longtemps que l'on sait que l'enfermement n'apporte aucune solution à la délinquance. Il n'a aucun effet dissuasif (quel est le criminel qui pense aux effets de son geste au moment de le commettre ?) et, en tant que tel, n'a aucun effet thérapeutique, éducatif ou rééducatif (bien au contraire).

Les mesures qui entourent l'enfermement peuvent, elles, avoir une telle vertu.

Si l'on peut se poser la question du choix de la sortie, personne, en dehors de l'équipe éducative de l'IPPJ, parce qu'elle vit au quotidien avec lui depuis plusieurs mois, ne connaît suffisamment le jeune pour connaître les « ingrédients » nécessaires à l'établissement d'une relation de confiance qui est la base même de tout processus éducatif.

Inutile d'essayer d'éduquer un jeune qui ne sente pas que l'on croit sincèrement en lui, en ses capacités de « s'amender » et de reprendre une place honorable dans la société (or, sauf à appliquer les mesures radicales de prison à vie en vigueur dans certains États des USA, la sortie est la finalité même de l'intervention).

Qu'est-ce qu'on souhaite pour les jeunes contrevenants ? L'application de la loi du talion ? Il convient alors d'être clair : coupons les bras aux voleurs, émasculons les violeurs et rétablissons la peine de mort pour les jeunes assassins !

Les médias semblent unanimes sur ce point : pas de menu plaisir pour les assassins ! Et Madame Fonck ne pense pas autrement, elle qui insiste lourdement sur la finalité sécuritaire et punitive de ces institutions.

Est-il pensable que le jeune Mariusz (meurtrier présumé de Joe Van Holsbeek, NDLR) retrouve le chemin de la société si on le condamne sans fin à ressasser sa culpabilité ? La démarche des IPPJ est éducative même si elle se déroule à l'intérieur d'un huis clos : elle est tournée vers l'avenir et ne

peut être exempte de risques, liés au fait même d'éduquer.

Le gouvernement fédéral, selon sa mauvaise habitude, a décidé dans une précipitation inouïe, de modifier la loi relative à la protection de la jeunesse alors qu'elle vient d'être modifiée de manière importante après vingt ans de dé-

Le risque est grand que le jeune Mariusz ne bénéficie pas d'une justice équitable et sereine...

bats.

En la matière, la précipitation est toujours mauvaise conseillère mais la proximité des élections et la médiatisation qui accompagne cette affaire apparaissent des moteurs de cette frénésie législative.

Qui plus est, le risque est grand que le jeune Mariusz ne bénéficie pas d'une justice équitable et sereine, à laquelle tout citoyen a droit, parce que les décisions prises par le juge de la jeunesse seront davantage guidées par « l'opinion publique » et les réactions politiques que par l'esprit et la lettre de la loi.

Sans doute le morcellement des responsabilités entre la Justice et l'aide à la jeunesse sont-elles sources de difficultés d'ajustement et de confusion.

Il n'en est pas moins vrai que les derniers événements, fort médiatisés, nous rappellent, si nécessaire, que la Justice, lorsqu'elle est seule responsable, n'est pas toujours capable de maîtriser ce qui se passe dans ses propres établissements ! ■

Média-Politique-Aide à la jeunesse : troisième mi-temps d'un match à trois

On ne s'attardera pas longuement sur les réactions politiques à « l'affaire Mariusz », du nom de ce jeune, arrêté pour complicité du meurtre de Joe Van Holsbeeck et autorisé à sortir de son IPPJ pour assister à un match de football. Elles ont toutes, plus ou moins subtilement, évoqué un sentiment de scandale et renvoyé la balle en tentant de « faire porter le chapeau » à l'autre (autre ministre, autre niveau de pouvoir, etc.). Au-delà de ce petit jeu, quelles sont en revanche les premières conclusions à tirer de cette affaire? Quelles sont en outre les décisions politiques concrètes qui l'ont conclue, temporairement au moins?

Un agenda gonflé à la dernière minute

Prévue de longue date, la réunion de concertation entre les gouvernements fédéral et communautaires et régionaux de ce lundi 28 août prenait évidemment un relief particulier. Il s'agissait en effet d'y finaliser l'accord de coopération élaboré dans l'urgence de l'après-Joe – qui reprenait en fait essentiellement deux mesures prévues par la réforme de la loi sur la protection de la jeunesse: le stage parental et la médiation. En outre, le fédéral a confirmé que, dès ce 1^{er} septembre, 28 criminologues viendraient soutenir les parquets de la jeunesse en matière de maltraitance d'enfants, d'absentéisme scolaire et de délinquance juvénile. Ils seront notamment chargés de fournir aux magistrats un avis quant à l'opportunité de réaliser une médiation ou d'organiser un stage parental. Ce dernier dispositif ne sera lancé qu'à titre expérimental dans un premier temps, avant d'être évalué en 2009, et éventuellement étendu. D'abord destiné aux parents d'enfants délinquants, il pourrait, selon la ministre de la Justice, Laurette Onkelinx (PS), se voir étendu aux « parents qui n'interviennent pas en cas d'absentéisme scolaire important ».

Outre ces finalisations de décisions prévues, le gouvernement fédéral a également annoncé un projet de loi modifiant la loi de Protection de la Jeunesse fraîchement votée. Visiblement motivée par l'actualité du « cas Mariusz », cette modification vise à rendre suspensif un appel du Parquet contre une

autorisation de sortie pour un jeune placé en centre fermé. En l'espèce en effet, le Parquet avait interjeté appel le 7 août contre la décision d'autoriser la sortie (le 16 août), mais l'arrêt de la cour d'appel est tombé le 24 août, soit une semaine après la date de la sortie¹. Il s'agirait donc d'éviter ce type de couacs. Avec un dommage collatéral: dans le cas d'espèce toujours, et en suivant la logique du recours suspensif, si la décision de la Cour d'appel avait été positive, le jeune n'aurait quand même pas pu sortir, vu que la décision serait tombée après la date prévue pour la sortie et que le recours serait devenu suspensif!

Renforcer le contrôle sur les autorisations

Quant aux Communautés française et flamande, elles se sont engagées à modifier les procédures d'autorisations de sortie des IPPJ. Rien de très concret, pour le moment, sinon l'idée de définir plus précisément ce qui peut et ne peut pas être autorisé pour chaque jeune, ainsi que de mieux informer les juges sur le contenu même des sorties (en l'occurrence, le magistrat qui avait marqué son accord n'était pas au courant qu'il s'agissait de football). En dehors de mesures précises, c'est donc un certain climat que dénoncent les personnes concernées, acteurs de terrain et leurs représentants. Ainsi le Conseil de la jeunesse d'expression française (CJEF)² s'inquiète de la mise en place annoncée du stage parental qu'il voit comme « une double peine pour les parents ». En effet, d'après le CJEF, « non seulement ceux-ci seront confrontés à la plongée de leur enfant dans le monde de la délinquance mais en plus, ils seront stigmatisés et devront subir l'opprobre de la société. »

« Précipitation inouïe »

Dans un texte commun publié dans *Le Soir* du 30 août, une série de chercheurs et d'acteurs de l'Aide à la Jeunesse (dont Bernard De Vos, directeur de l'AMO SOS Jeunes et Benoît Van Keirsbilck, directeur du service Droit des jeunes) fustigent la « précipitation inouïe » avec laquelle le gouvernement fédéral « a décidé de modifier la loi relative à la pro-

tection de la jeunesse [en décidant de rendre suspensif le recours du Parquet: NDLR] alors qu'elle vient d'être modifiée de manière importante après vingt ans de débats. » Avec d'autres, ils dénoncent la loi du talion qui semble irriguer la plupart des discours tenus autour de « l'affaire »: une des dominantes y consiste précisément à mettre en parallèle les destins de Joe et de Mariusz et à dénier ainsi à ce dernier la moindre voie de sortie.

C'est aussi le rôle de la presse qui est mis en question par la plupart des acteurs concernés. Ainsi, Julien Pieret, président de la Commission Justice de la Ligue des droits de l'homme, dénonce-t-il « le journalisme nauséabond qui est à l'origine de cette pseudo-révélation ». Plus fondamentalement, il s'interroge: « La politique et la pratique des éducateurs doivent-elles varier au gré des engouements et des caprices médiatiques? Mariusz devrait-il subir un traitement différencié du seul fait de sa médiatisation? Ce serait

en entérinant cette position qu'on renoncerait à une certaine conception de l'égalité devant la justice... »

Après un premier temps dominé par les critiques du monde politique à l'égard de la magistrature et du secteur de l'Aide à la Jeunesse, il semble donc que ces derniers essayent de reprendre en main les termes du débat, une reprise en main qui passe par l'explicitation de leur travail concret, de ses dilemmes et de ses ambiguïtés. Bref, toute une complexité et une temporalité dont l'agenda médiatique leur paraît peu capable de s'accommoder.

1. On précisera toutefois que si le Parquet a demandé à ce que Mariusz ne bénéficie plus de sorties, ce n'est pas au nom de la gravité des faits dont il est accusé, ni du danger de « trouble à l'ordre public » évoqué par les ministres Onkelinx et Dewael, mais, beaucoup plus prosaïquement, au nom de la préservation du secret de l'instruction – et ce, notamment, à la suite de l'extradition vers la Belgique de son co-accusé Adam.
2. CJEF, bd. Léopold II, 44 à 1000 Bruxelles – tél.: 02 413 29 30 – fax: 02 413 29 31 – courriel: conseil.jeunesse@cfwb.be – site: <http://www.cjef.be>

Trois catégories de sorties et un juge plus arbitre que jamais

► La ministre Fonck entend réformer les projets pédagogiques et modifier certaines pratiques.

Le "cas" Mariusz O. illustre, selon Catherine Fonck, ministre (CDH) de l'Aide à la jeunesse de la Communauté française, la nécessité de modifier certaines pratiques.

Elle veut, dit-elle, le faire en concertation avec les acteurs de terrain. Elle a récemment rencontré les directeurs des IPPJ et des représentants de l'administration et tiendra vendredi une réunion avec les magistrats et les responsables

d'IPPJ. D'ores et déjà, on le sait, la ministre a dégagé deux pistes de réforme.

Selon elle, ces pistes consistent, d'une part, à mieux articuler les compétences respectives des directions des IPPJ et des juges de la jeunesse, afin que ces derniers puissent décider des sorties en connaissance de cause; et, d'autre part, à préciser les projets pédagogiques, lesquels font actuellement l'objet d'une réforme en profondeur.

Le but est qu'ils définissent désormais explicitement différents types de sorties. Mme Fonck veut opérer une distinction entre trois catégories de sor-

ties, qui feront chacune l'objet d'un régime d'autorisation distinct.

La première catégorie comprendrait des sorties dont le caractère éducatif ou pédagogique est intrinsèque ou qui sont commandées par des impératifs médicaux ou judiciaires (contact avec la famille, visites médicales, formations...).

La deuxième catégorie comprendrait des sorties ayant pour objet des activités régulières et prévues explicitement dans le projet pédagogique de l'institution (activités sportives, culturelles, philan-

thropiques...).

des sorties ponctuelles présentant un caractère exceptionnel. Dans ce dernier cas, l'institution devrait solliciter l'autorisation du juge préalablement à chaque sortie. Selon Mme Fonck, pour que cette réforme puisse être entièrement mise en œuvre, il faut que les projets pédagogiques des IPPJ soient revus afin notamment de déterminer de manière plus précise les différentes catégories de sorties pouvant être autorisées.

C'est ce projet que le délégué général des droits de l'enfant critique vertement, craignant une paralysie des IPPJ, voire des mouvements de grogne à terme.

J.-C.M.



- La ministre de l'Aide à la jeunesse de la Communauté française entend classer les sorties des mineurs placés en IPPJ en trois catégories.
- Selon le délégué général aux droits de l'enfant, ces mesures sont impraticables.
- Et malvenues.

ENTRETIEN

JEAN-CLAUDE MATGEN

Le délégué général aux Droits de l'enfant, Claude Lelièvre, est inquiet. Les mesures décidées par la ministre (CDH) de l'Aide à la jeunesse de la Communauté française (*voir ci-dessous*) au lendemain de la sortie "récréative" de Mariusz O., soupçonné de complicité dans le meurtre de Joe Van Holsbeek ne lui plaisent pas...

Pourquoi vous y opposez-vous?

Parce que, prises dans l'urgence, elles sont impraticables. Elles risquent même de transformer en "prisons pour jeunes" les Institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ). Il faut à tout le moins qu'elles soient discutées en comité de concertation Justice/Communauté française et au sein du Conseil communautaire.

Sans même évoquer les traverses administratives qu'elles vont entraîner, il me semble qu'elles vont faire porter la responsabilité des sorties uniquement sur les juges de la jeunesse. Certains magistrats vont se montrer plus laxistes ou plus lents que d'autres, mais la tentation générale sera de recourir à une prudence qui ris-

que de raréfier le nombre des sorties. Cela ira à l'encontre de l'objectif d'assurer une resocialisation réussie du mineur délinquant.

In fine, le risque est de voir les centres fermés se transformer en prisons pour jeunes. Si le système actuel fonctionne bien, c'est, précisément, en raison du caractère partagé de la responsabilité des décisions.

J'ajoute que la loi prévoit une évaluation régulière des projets pédagogiques et de la collaboration entre IPPJ et autorités judiciaires par un comité de concertation dont je fais partie. Je dois constater qu'il... ne s'est jamais réuni. Je me pose, en outre, des questions au sujet de la façon dont fonctionne la mission de supervision des projets confiée à un agent de liaison entre l'administration centrale et les services extérieurs, dont les IPPJ font partie.

Bref, des outils existent. Qu'on commence par les utiliser.

Si M^{me} Fonck développe des propositions de réforme, c'est, en partie, à la suite de la sortie de Mariusz O. à un match de football des Diables Rouges. Qu'avez-vous à dire au sujet de cette sortie récréative?

En l'occurrence, je crois que l'Institution de Braine-le-Château a réfléchi dans sa bulle, sans tenir compte de l'impact, sur l'opinion publique, de l'acte de délinquance dont le mineur est soupçonné. L'émotion de cette opinion a été immense, le contexte était particulier, on ne peut le nier, et il aurait fallu en tenir compte.

Moi, je me sens tout autant le délégué général de Joe que celui de Mariusz et je suis assez fidèle à la tradition longtemps en vigueur dans les IPPJ, qui vou-



■ Claude Lelièvre est extrêmement critique à l'égard des volontés de réforme de la ministre Fonck.

Je formule d'ailleurs la proposition de les interdire officiellement, en incluant cette interdiction dans l'arrêté organisant les projets pédagogiques des IPPJ.

Ceci étant dit, je rappelle que le magistrat ayant placé le jeune délinquant présumé à Braine-le-Château l'a fait en connaissance parfaitement existante d'un régime pédagogique propre à l'établissement, lequel prévoit des sorties destinées à favoriser la réinsertion sociale

future du mineur, meilleure garantie contre la récidive.

Il n'y a donc pas eu de faute de la part du pouvoir judiciaire.

Je rappelle aussi que le projet pédagogique de Braine a été entériné par la ministre de l'Aide à la jeunesse. Et que la loi sur la protection de la jeunesse, le décret sur l'aide à la jeunesse et les arrêtés divers qui régissent le fonctionnement des IPPJ et définissent le contenu des projets pédagogiques n'ont, en aucune façon, été contournés par Braine-le-Château.

Si erreur il y a eu, il s'agissait d'une erreur d'appréciation, rien d'autre.

Il y a eu maladresse, pas faute.

Ce n'est pas comme cela que l'opinion publique envisage les choses.

Je crois que le hasard n'existe pas et je m'interroge sur les motivations de celui ou de ceux qui ont donné l'information aux médias.

Y a-t-il eu intention politique malveillante? Je le crains. En tout cas, ceux qui ont tenté d'utiliser la maladresse des éducateurs de Braine pour poursuivre des objectifs peu respectables ont d'abord et avant tout manifesté de l'irrespect pour Joe et sa mémoire.

Pour répondre plus explicitement à votre remarque, je dirai simplement que je suggère que les victimes de faits commis par des mineurs soient systématiquement et complètement informées de la manière dont fonctionnent, concrètement, la loi sur la protection de la jeunesse et la délinquance juvénile.

Le public réagit à celle-ci en fonction de la loi applicable aux adultes et songe en termes de peine, d'enfermement, etc. Il y a là une lacune à combler. ■

Modification du congé éducation

Le 20 juillet dernier, dans la torpeur de l'été et l'indifférence générale, le gouvernement fédéral a modifié le système du congé-éducation payé (CEP) qui vise à favoriser la formation des travailleurs engagés dans le secteur privé. Préoccupé par un déficit structurel de financement qui se chiffrera cette année à 75 millions d'euros, alerté par les patrons qui jugent la formule trop pesante et souvent inadaptée, il a réduit le crédit d'heures annuel autorisé par travailleur pour revenir à l'équilibre. Le mécanisme, instauré il y a plus de vingt ans, est simple : des travailleurs reçoivent des congés normalement rémunérés pour pouvoir suivre des formations, pendant ou en dehors des heures normales de travail, liées ou non à la profession et pouvant être "de nature générale". Ces congés sont payés par l'employeur qui obtient le remboursement auprès du service public fédéral emploi, le nombre d'heures remboursables étant soumis à certaines conditions et plafonné.

Sans crier gare, le gouvernement a effectué une solide marche arrière, réduisant le crédit d'heure de près de la moitié (de 180 à 105 voire 100 heures selon les situations). Une décision "incompréhensible et indéfendable", s'insurge le front commun syndical qui, bien qu'informé paraît-il, vient de découvrir le pot aux roses. Pour la CSC et la FGTB, ces mesures d'économies sont "en totale contradiction" avec les objectifs européens, fédéraux et régionaux qui tendent à accroître la participation des adultes à la formation. Cet émoi est légitime quand on sait à quel point le congé-éducation payé, qui remporte un grand succès populaire, est fondamental. Augmenter la qualification de la population active est un objectif vital pour une société qui se respecte, sachant que notre pays est loin d'être à la pointe... Autant l'on peut comprendre la nécessité de remettre de l'ordre dans la maison et d'éviter les dérives, autant la décision unilatérale et non transparente du gouvernement, est inacceptable. Par rapport aux promesses faites, lors du pacte entre les générations notamment, la démarche est en complet porte-à-faux.

Le droit au savoir bafoué

Jadis, le droit de vote était réservé aux hommes fortunés (vote censitaire) ou à ceux qui possédaient un diplôme (vote capacitaire). Les ouvriers étaient exclus dans les deux cas. Le monde du travail a lutté longuement et durement pour obtenir le droit au savoir. D'abord, le droit à un enseignement de base. Ensuite, le développement d'un véritable droit culturel.

La loi sur le congé éducation payé (CEP) date de 1985. C'est l'aboutissement d'une longue histoire et le résultat d'un compromis historique entre partenaires sociaux et autorités politiques. Les mouvements d'éducation populaire sont nés au sein des mouvements ouvriers chrétien et socialiste à la fin du 19^e et au début du 20^e siècle. En 1936, la JOC préconise l'intégration des cours du soir dans la journée de travail grâce au crédit d'heures. La loi de juillet 1963 sur la promotion sociale accorde des congés culturels pour la formation générale et sociale des jeunes travailleurs. Au début des années 70, diverses étapes législatives sont franchies en Europe et en Belgique où une loi sur le crédit d'heures est votée en 1973. 1985 est une année faste avec la loi sur le congé-éducation. Mais, en 1995 déjà, au nom de raisons budgétaires, le gouvernement la limite. L'arrêté préparé par le gouvernement cet été représente donc un nouveau recul pour les droits culturels des travailleurs.

- ▶ La croissance à tout prix, un objectif qui court à la perte physique de la terre.
- ▶ C'est ce que soutiennent les "objecteurs de croissance", réunis autour du concept de décroissance.
- ▶ Pour eux, les habitudes doivent vite changer.

Difficile aujourd'hui de nier l'impasse pétrolière qui nous guette dans un futur (très) proche. Difficile aussi de contester le dérèglement climatique causé par l'émission de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Artisan de son propre péril, l'homme. Son outil, la croissance. C'est ce que soutiennent les "objecteurs de croissance", regroupés autour du concept de "décroissance". Pour eux, notre modèle actuel n'est pas tenable. Longtemps perçue comme la panacée, la croissance est le problème.

Issue des premières réflexions sur les limites à la croissance d'après 1945, la décroissance est envisagée pour la première fois au début des années 70 par l'économiste Nicholas Georgescu-Roegen. "Il se posait déjà la question du développement durable, il évoquait une limite à l'exploitation des matières premières et envisageait la pénurie au bout du chemin", se souvient Jacques Grinevald, philosophe et histo-



■ Pour les adeptes de la décroissance, notre modèle actuel, à l'instar des embouteillages, n'est pas tenable.

rien français qui fut aussi "l'élève" de Georgescu-Roegen. Son maître énonçait la contradiction entre la loi de l'entropie et une croissance matérielle illimitée. L'entropie peut être entendue comme la dégradation inéversible, par leur usage, des ressources naturelles utiles à l'homme. Autrement dit, si l'homme continue à se servir avec la même glotonnerie des ressources naturelles que lui offre la terre, l'écosystème, la biosphère et plus généralement la nature vont se dé-

régler. D'où l'idée de décroissance, laquelle n'est pas synonyme d'une croissance négative. "Le terme entend rompre avec la croyance du toujours plus, ce n'est pas l'inverse de la croissance" précise Jean-Claude Besset, auteur du livre "Comment ne plus être progressiste sans être réactionnaire?". "C'est un mot obus pour pulvériser l'idéologie dominante, toujours plus n'est pas forcément mieux!" explique Paul Ariès, une figure de la décroissance en France. La décrois-

sance, c'est réduire en urgence les flux de matières et d'énergie, mais également réexaminer l'ensemble des conduites, le rapport à la richesse, au progrès.

Antimondialistes

L'idée doit donc s'appliquer au plus haut niveau décisionnel, mais également dans le comportement de chacun, à chaque instant. "Nous assumons le terme d'antimondialistes, nous insistons sur l'importance de la relocalisation" milite Paul Ariès, "mais

elle ne doit pas se limiter à l'économie, elle doit porter sur l'ensemble des activités humaines". Les "objecteurs de croissance" proposent une révision totale du rapport au temps. Pour eux, le monde doit ralentir. Les "slow-foods" émanent de cette idée. Le rapport à l'espace doit également être corrigé en réduisant le transport des marchandises, mais également des hommes. "Entre la voiture et les transports en commun, nous préférons les seconds, mais entre le bus et rien du tout, nous préférons rien du tout!" illustre Paul Ariès. C'est le principe de la "simplicité volontaire", qui implique de vivre en conformité avec un certain nombre de valeurs par rapport à la terre. Avion, téléphone portable, télévision, autant de technologies qui passent à la trappe de la décroissance.

Les racines du mouvement sont anciennes et refont surface après avoir connu un certain succès, aux Etats-Unis, en Allemagne et en Italie notamment, dans les années 80. Le mouvement est en pleine gestation et des journaux aussi sérieux que "Le Monde" lui ont ouvert ces derniers temps leurs colonnes. Divers courants se sont déjà créés en son sein. Aberrante ou utopiste aux yeux de certains, la décroissance amène à réfléchir autrement. Nul ne nie que la terre est malade et que la procédure d'urgence doit être déclenchée.

A.A. (st.)

► Ed. Fayard, septembre 2005, 20 €.

"L'idée est très peu structurée et assez inaudible", dit Philippe Defeyt

► "Ne retenons que ses aspects positifs, vivons mieux avec moins de déchets", suggère l'économiste.

ENTRETIEN

PIERRE LOPPE

Philippe Defeyt, économiste, ex-secrétaire fédéral d'Ecolo et président de l'Institut pour un développement durable, se veut nuancé.

L'idée de la décroissance n'est pas neuve...

Les origines sont anciennes, effective-ment. La réflexion sur la décroissance est à l'intersection de trois types de réflexion. En premier lieu, la charge écologique: trop de gaz à effets de serre sont émis, trop de déchets sont produits, il manque de place, d'eau, etc. L'utilisation du temps ensuite: l'arbitrage entre les loisirs, le travail et la consommation que certains estiment non équilibré (réduction ou aménagement du temps de travail, etc.) Une troisième réflexion - très

ancienne - est plus spirituelle et inter-
pelle, par exemple, les chrétiens de base: a-t-on vraiment besoin de tout ça pour être heureux? N'est-on pas surencombré de biens matériels? La vision qu'on a de la décroissance dépend du poids accordé à chacun de ces courants de pensée.

L'aspect écologique est-il prépondérant?

Je suis sensible à ce que l'on appelle l'effet rebond. Il y a quelques années, le secteur du mazout a vanté les chaudières Optimaz. Une des publicités mentionnait une économie de l'ordre de 20 pc de carburant et suggérait au consommateur d'utiliser l'argent économisé pour se rendre en TGV à Paris! Cet exemple n'est pas isolé. Résultat: on consomme et on pollue encore plus. Ainsi, nos voitures consomment beaucoup moins qu'il y a vingt ans, mais on roule beaucoup plus!

Les promoteurs de la décroissance sont insatisfaits et plaident pour une réduction de la consommation absolue (et non simplement relative). Ce qui importe, c'est de réduire la charge totale. Ce raisonnement est fondé.

Quelle est votre position?

Sensible aux aspects spirituels, soucieux d'être aussi bien dans ma peau que dans la société, je me sens plutôt proche de "Facteur 4" (produire deux fois plus et réduire de moitié la consommation), une réflexion menée conjointement par des Allemands et des Américains à la fin des années 90. Je constate qu'à ce stade-ci, on tente encore de réduire péniblement les consommations relatives...

Les réflexions semblent menées jusqu'ici à titre individuel. Nul Etat ne les relaie...

Exact. Jusqu'ici, seuls des communautés de base et des individus se sont emparés de l'idée. Il y a eu aussi quelques tentatives avortées, comme celle d'Attac ou d'autres altermondialistes. Je n'ai encore vu aucun mouvement important défendre la décroissance, encore moins un quelconque parti politique.

On vous sent très sceptique...

La réflexion, il faut le constater, est très peu structurée. Comment mettre en œuvre la décroissance? Qui oserait aller

aux élections derrière un thème pareil? C'est inaudible pour une bonne part de la population...

A ma connaissance, une des réflexions les plus avancées sur la mise en œuvre d'une décroissance est la prise de position du mouvement "Gratte" dirigé par Paul Lannoye et intitulée "La renais-sance du local". Là où la consommation d'énergie explose et continue d'augmenter, disent-ils, c'est dans le domaine des transports. C'est tout-à-fait vrai.

La décroissance est-elle une utopie?

On n'a pas toutes les cartes en mains. Cela dit, une certaine décroissance imposée existe déjà: voyez le rationnement de l'eau organisé ici et là, la réduction du nombre de mètres carrés disponibles par habitant, etc. Le défi, c'est de savoir comment on va procéder. Il ne s'agit pas de limiter la qualité de la vie mais de réduire ce qui est dérangeant et polluant. L'objectif, c'est de ne retenir que les aspects positifs de la décroissance, de vivre mieux avec moins de déchets, de pourri-ture et d'embouteillages... ■

LISTE DES ORGANISATIONS MEMBRES DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE



Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC)
Rue de la Charité, 43 - 1210 Bruxelles
Tél : 02/230.32.83 - Fax : 02/230.68.11
cjc@cjc.be
www.cjc.be



Fédération Nationale des Patros (FNP)
Rue de l'Hôpital, 17
6060 Gilly
Tél. : 071/28.69.50
Fax : 071/42.04.53
fnp@patro.be
www.patro.be

Fédération Nationale des Patros Féminins (FNPF)
Rue de l'hôpital, 15
6060 Gilly
Tél. : 071/28.69.55
Fax : 071/42.04.53
fnpf@patro.be
www.patro.be



Guides Catholiques de Belgique (GCB)
Rue Paul Emile Janson, 35
1050 Bruxelles
Tél. : 02/538.40.70
Fax : 02/537.3362
gcb@guides.be
www.guides.be

Jeunesse Et Santé (J&S)
Chaussée de Haecht, 579/40
1031 Bruxelles
Tél. : 02/246.49.81
Fax : 02/243.20.52
j&s@mc.be
www.jeunesseetsante.be



Gratte
Rue Hector Genard, 2
1070 Bruxelles
Tél. : 02/534.20.28
Fax : 02/534.61.10
gratte.info@tiscali.be
www.gratte.org

Volontariat d'Entraide et Amitié
Rue de la Charité, 43
1210 Bruxelles
Tél. : 02/219.15.62
Fax : 02/233.3356
info@entraideetamitie.be
users.skynet.be/entraide.et.amitie



Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC)
Rue d'Anderlecht, 4
1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.79.13
Fax : 02/513.47.11
jocnationale@skynet.be

Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine (JOCF)
Rue des Mouchérons, 3
1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.79.12
Fax : 02/513.47.11
jocnationale@skynet.be



Jeunes Syndicalistes CSC (J/CSC)
Chaussée de Haecht, 579/40
1031 Bruxelles
Tél. : 02/246.32.19
Fax : 02/246.30.10
jeunes@acv-csc.be
www.acv-csc.be/jeunes

Jeune Et Citoyen (JEC)
Rue du Marteau, 19
1000 Bruxelles
Tél. : 02/218.05.59
Fax : 02/223.15.93
info.bxl@jeuneetcitoyen.be
www.jeuneetcitoyen.be



Action Ciné-Jeunes (ACJ)
Chaussée Brunehaut, 37
7022 Mesvin
Tél. : 065/34.63.01 - Fax : 065/34.63.01
acjmm@skynet.be

Les Gîtes d'Etapes du Centre Belge
du Tourisme des Jeunes (CBTJ)
Rue Van Orley, 4
1000 Bruxelles
Tél. : 02/209.03.00
Fax : 02/223.03.89
info@gitesdetape.be
www.cbtj.be



Conseil Jeunesse Développement (CJD)
Rue de la vignette, 179
1160 Bruxelles
Tél. : 02/660.91.42
Fax : 02/673.69.97
cjd1160@skynet.be

Service d'Information et d'Animation des Jeunes (SIAJ)
Rue du Marteau 19
1000 Bruxelles
Tél. : 02/219.46.80
Fax : 02/223.15.93
siaj@skynet.be
www.siaj.be



Génération Nouvelle (GEN)
Avenue Jules Vandeleene, 14
1160 Bruxelles
Tél. : 02/660.63.15
Fax : 02/673.21.93
focolare.bruxelles@pi.be

Indications (ex Jeunesse Présente)
Rue du Marteau, 19
1000 Bruxelles
Tél. : 02/218.58.02
Fax : 02/217.51.71
indications@indications.be

